

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

**MINISTERE DE LA L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

UNIVERSITE D'ORAN 2 MOHAMED BEN AHMED



MEMOIRE DE FIN D'ETUDE EN VUE DE L'OBTION DU DIPLOME DE MASTER 2

Géographie et aménagement du territoire

SPECIALITE : GEOMATIQUE

Thème :

Le décalage entre la ville projetée et la ville réelle

Le cas de la ville de Tiaret

Réalisé par

Feghouli samira asma

Sous la direction

De Mr. Sid Ahmed souiah

Devant le jury composé de :

Président : Mr. Belmahi Nadir / MCA / Université Oran 2

Encadreur : Mr. Souiah sid-ahmed /MCA / Université Oran 2

Examineur :Mr. Allal Nadir /MAA / Université Oran 2

Promotion 2022

Remerciement :

Pour la réalisation de ce mémoire merci avant tout au Bon Dieu Allah, le clément le miséricordieux, le plus puissant ...etc. , un grand merci à monsieur le docteur Sid-Ahmed Souiah pour sa direction et ces orientation avisées tout au long de cette année et pour m'avoir former au métier de chercheur ainsi pour si bien remplir son rôle de rapporteur de mon mémoire . Merci pour votre soutien primordial, votre disponibilité, votre aide et vos multiples astuces qui peuvent tellement simplifier le travail. vos conseil mon permis d'évoluer dans ma vision de la recherche scientifique, grâce à vous cette expérience m'a appris beaucoup de choses elle été unique, diversifiées et enrichissante tant d'un point de vue scientifique.

De plus je tiens également à exprimer mes profondes reconnaissances a tous mes enseignants et enseignantes qui m'ont aidé durant mes études j'adresse un grand merci à tous les personnes qui m'ont aidé un jour ou l'autre dans mon travail , a tout personnes ceux qui de prés ou de loin ont contribué à améliorer par leur critique et leurs encouragements cette dissertation et par conséquent ont rendu possible la mise en musique de cette œuvre .

J'ai une pensée très affectueuse, sincère et profonde pour ma famille qui m'a toujours soutenue, une gratitude plus forte à mes parents qui m'ont toujours supporté, et ce tout au long de mes études entre autre sans eux rien n'aurait été possible.

...à tous qui sont chers

Cette recherche s'appuie sur de nombreuses rencontres et expériences survenues ces dernières années dans le cadre de mes études.

Table des matières

Remerciement :
Résumé:
Chapitre introductif : le décalage entre le projet urbain et la réalité terrain.....	1
La problématique : 1
Question de problématique : 2
2- Hypothèse centrale : 2
3- L’objectif d’étude : 2
4-l’importance du thème d’étude : 2
5 – Les raisons du choix de ce thème : 2
6 –La méthodologie et les outils adoptés : 3
7-Inspection sur le terrain : 3
Chapitre : 01 présentation de la zone d’étude : 4
Introduction : 4
1-Presentation de la commune de Tiaret : 4
1-1-La Situation géographique : 5
1-2-La situation administrative : 5
1-3-Présentation de la commune : 5
2- Le cadre physique et naturel : 6
2-1 Territoire : 6
2-2 Le milieu naturel : 6
2-3 Les Caractéristiques Géotechnique : 7
2-4- LE CLIMAT	7
Les Températures : 7
Les Gelées : 8
La Pluviométrie : 8
3- Les étapes de l’expansion urbaine de la ville de Tiaret : 8
Carte d’étapes de l’expansion urbaine
4-l’étude urbaine de la ville : perspective de développement et besoins induits : 11
Introduction : 11
4-1 Etude démographique : 11
A-La population et son évolution de 1977 A 2008 : 11
B-La répartition spatiale : 14
C- La densité humaine : 15

D- La structure selon l'Age :.....	15
5-2études résidentielle	17
A- Le parc de logements	18
5-L'emploi :.....	19
6-Etude d'équipements :	20
6-1Education	20
A- Analphabétisme :	20
B-EVOLUTION DU TAUX DE SCOLARISATION :.....	21
C-Equipements scolaires	21
C-1 Enseignement primaire:.....	21
C-2-Enseignement moyen :	21
C-3 Enseignement secondaire :	22
D- UNIVERSITE	22
D-1-Historique	22
D-2 Le Campus Universitaire	23
E: La formation professionnelle	25
F-Equipements sanitaires :	27
G - Jeunesse et sport :	29
H: Equipements culturels :	30
I - Equipements culturels :.....	30
J: COMMERCE :	31
Conclusion :.....	31
Chapitre 02 : PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT A L'HORIZON 2036.....	33
INTRODUCTION.....	33
1- Taux d'accroissement démographique adopté.....	33
1-1 Données démographiques prévisionnelles à l'horizon 2036 :	34
2-2 Projections démographiques selon l'hypothèse FORTE	36
2-3 :PROJECTION DE LA POPULATION	36
2-4:EVOLUTION NETTE.....	37
2--PROJECTION DE L'EMPLOI.....	37
3-BESOINS EN LOGEMENTS	39
3-1 BESOINS EN FONCIER RESIDENTIEL	39
3-2 BESOINS EN FONCIER D'EQUIPEMENTS + 20%.....	40
3-3 BESOINS EN FONCIERS D'HABITAT ET D'EQUIPEMENTS	41

4-L'INFRASTRUCTURE HYDRAULIQUE :	41
4-1:Capacité Actuelle De Stockage Dans La Commune	41
4-2:RESSOURCES DISPONIBLES :	43
4-3: RESEAU D'ASSAINISSEMENT EXISTANT	43
5 :GRANDES OPERATIONS REALISEES EN HYDRAULIQUE ET ENVIRONNEMENT	44
Conclusion :	45
Chapitre n 03 : Aménagement et règlements :	46
1-AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	46
- Ressources en eau	46
- Agriculture	47
- Patrimoine forestier	47
2-PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT	48
2-1 Option d'aménagement communal.....	48
3- PRINCIPES D'AMENAGEMENT	48
1- LE SECTEUR NON URBANISABLE	48
2 – SECTEUR A URBANISER.....	50
3- SECTEUR D'URBANISATION A LONG TERME (SAU/LT).....	50
4- SECTEUR NON URBANISABLE (ZN).	51
4- Les Périmètres D'intervention Des P.O.S :	51
4-1 Délimitation Des Zones à P.O.S	51
5-)Agglomération chef-lieu de commune	52
5-1-ETAT DE FAIT :	52
5-2-CONTRAINTE ET SERVITUDES :	54
a- Les Contraintes :	54
b- Les Servitudes :	54
5-3-L'ENVIRONNEMENT :	56
5-4-NATURE JURIDIQUE :	57
6-LES DISPONIBILITES FONCIERES EXISTANTES A L'A.C.L DE TIARET :	58
7- PRINCIPES D'AMENAGEMENT :	61
Les actions à entreprendre dans l'aménagement :.....	61
DEFINITION :	64
COEFFICIENT D'OCCUPATION DU SOL : « C.O.S. »	65
SERVITUDES	65

- DISPOSITIONS COMMUNES AUX DIFFERENTS SECTEURS	65
REGLEMENTATION DANS L'ACL	66
Conclusion :	67
CHAPITRE N=04 L'analyse détaillée de la zone d'étude	68
Introduction :	68
1-présentation de zone d'étude :	68
1-1 Le pos du nord-est porte sur les objectifs future ;	69
-les causes de notre choix du pos du nord est :	70
2-L'analyse comparatif de la zone d'étude :	70
3-L'interprétation des pos exemplaire :	73
4-Les types de décalage :	76
5- les causes du décalage :	77
Confirmation d'hypothèse :	78
Conseil et proposition :	78
Conclusion :	79
Conclusion générale :	79

La liste des tableaux :

Titre du tableau	Page
Evolution de la population communale de Tiaret 1977 jusqu'à 2008	13
Evolution de la population depuis 1977 jusqu'à 2008	13
Répartition spatiale de la population	15
Répartition de la population par groupes d'âges	16
Répartition de la population par grand groupes d'Age	17
Evolution du parc logement (période 1998-2008)	18
T.O.L par dispersion	19
Evolution de la population active	19
Répartition de la population selon la situation individuelle	20
Les résidences universitaires	24
La formation professionnelle	25
Les formations assurées par le centre de formation professionnelle	26
La réparation des infrastructures dans la commune	31
Projection de la population	36
Evolution nette de la population	37
Projection de l'emploi	38
Le nombre d'emploi à créer	38
Les besoins en logements	39
Les besoins en foncier d'habitat en (ha)	39
Les besoins en foncier d'équipements en (ha)	40
Les besoins en foncier d'habitat et d'équipements en (ha)	41
La capacité actuelle de stockage de la commune	42
Les disponibilités foncières existantes à L' A.C.L de Tiaret	58, 59,60
La liste des POS à maintenir	69

La liste des cartes et de la représentation graphique :

Le titre	La page
La carte de situation géographique	4
La carte de situation administrative	5
La carte des étapes d'expansion urbaine	10
La carte d'état de fait	53
La carte des contraintes et servitudes	55
La carte de l'environnement	56
La carte de la nature juridique	57
La carte d'état de fait détaillée	61
La carte des pos	63
La carte des secteurs	66
Le POS de zaaroura	73
Le POS CENP	75
La carte de décalage	77
La pyramide des âges RGPH 2008	16

La liste des images :

Titre	Page
Image d'infraction liée au non achèvement des travaux.	70
Image de décalage du POS du nord-est	71
Image de décalage et d'infraction d'achèvement d'un bâtiment	71
Image de google earth du POS du nord-est	72

Résumé :

L'expansion urbaine est l'un des problèmes contemporains les plus importants en raison de son importance à la lumière des énormes problèmes de croissance démographique que connaissent les villes du monde aujourd'hui, et les villes d'Algérie en particulier, mais le problème le plus important autour duquel tourne notre sujet est le problème de la différence des évolutions urbaines, notamment le décalage entre ce qui est projeté et le réel c'est-à-dire le non-respect de ce qui était énoncé dans les plans d'urbanisme le PDAU et le POS lors de la construction des projets d'expansion urbaine notamment et la ville de Tiaret comme d'autres villes d'Algérie elle souffre de ce phénomène résultant de l'étalement urbain rapide et croissant de la ville, et nous avons choisi le POS du nord-est comme échantillon de la ville de Tiaret et parce qu'il s'agit d'un secteur des futurs secteurs de construction de la ville nous avons également constaté un retard important dans le processus de réalisation et leurs incomplétude, par conséquent nous proposons un ensemble de suggestions et de recommandations dans le but de développer une solution à ce phénomène et de l'éviter.

Mots clés :

Expansion urbaine, l'aménagement, l'application, instruments d'urbanisme PDAU et POS, la croissance démographique.

Chapitre introductif : le décalage entre le projet urbain et la réalité terrain.

La croissance démographique rapide et croissante que connaissent les villes du monde ces derniers temps a nécessité des interventions rapides et sérieuses des autorités concernées, Cette croissance urbaine a été classer comme l'un des problèmes contemporains les plus importants auxquels sont confrontés les spécialistes de l'organisation et de la préparation de la zone urbaine de la ville et c'est un motif pour chercher des solutions rapides et efficaces à ce problème.

L'idée d'étalement du périmètre urbain s'est imposé comme une solution à ce problème et y faire face. cette expansion se fait généralement au détriment des terres agricole et a pris en compte la satisfaction des besoins en logements sans tenir compte de la politique d'orientation imposée par l'Algérie dans l'aménagement du territoire de ville et limiter l'exploitation irrationnelle du foncier et l'expansion urbaine entraine de nombreux problèmes , surtout si l'objectif est uniquement de répondre aux besoins de logement sans tenir en compte de la planification et l'organisation serrée qui ont mis en place ce processus d'expansion qui est généralement incomplet car l'accent est mis uniquement sur la construction de logements pour répondre à la demande croissante en un temps record sans regarder d'autres aspects qui sont très nécessaires dans la vie des habitants de la ville .

L'expansion urbaine de la ville est considérée comme une chose normale a la lumière de la forte croissance démographique, mais la chose inhabituelle est l'inadéquation des plans urbains et le déséquilibre dans la structure urbaine de la ville.

La problématique :

l'étalement urbain que connaissent les villes du monde en général et les villes Algérienne en particulier et qui résulte de certains facteurs tels que la croissance démographique , l'urbanisation suivant les conditions de vie surtout les services que la ville offre sont considérés comme un point d'attraction aux populations , mais à cause des chaos qui résultent de l'encombrement des villes et l'étalement qui a été une solution rapide , ainsi que la ville est étalée dans différentes directions pour répondre aux besoins , et pour minimiser le problème causé par la grande densité de population tel que les précaires et la pollution ...etc. , ce qui a déformé l'image de la ville et se reflétait négativement sur la vie des habitants et en raison de la rapidité avec laquelle l'Etat a eu recours pour couvrir les besoins urgents cela a causé trop de problèmes tel que le décalage de ce qui était prévu par les autorités compétentes c'est-à-dire ce qui a été développé et étudié dans les plans et proposé et ce qui a été mis en œuvre sur le terrain de la part des responsables ne se correspondent pas , et cela c'est un grand obstacle qui nécessite une étude profonde et la recherche détaillée pour déduire les causes et les motifs du processus d'annulation ou de modification du contenu des plans initiaux sont les plans d'urbanisme PDAU et POS précisément . et la ville de Tiaret tel que toutes les villes algériennes elle a connue la dernière période un étalement urbain envers toute direction à cause de la densité de population causé par l'accroissement naturel et l'exode rural par la suite l'autorité a mis en œuvre des

politiques et des programmes de logements pour affronter ces problèmes mais cela produit un chaos urbain à l'intérieur de la ville et abîme son image architecturale et urbaine et donc, sur cette base une question a été posée à cette problématique.

Question de problématique :

Quelles sont les causes du décalage entre les plans d'urbanisme avec la réalité-terrain ?

2- Hypothèse centrale :

Nous voyons le décalage entre la ville projetée et la ville réelle est dû au non-respect dans le suivi et de la mise en œuvre du contenu des instruments de planification et d'urbanisme réalisés.

3- L'objectif d'étude :

-Le but primordial : analyser les causes de décalage entre projet et réalité.

Le but principal de cette étude est de déduire les causes du décalage des plans d'urbanisme qui sert à l'étalement urbain tel que c'est été planifier dans la ville de Tiaret, et on essaye de trouver des solutions et la proposer pour affronter ce problème.

- Le but secondaire : maîtrise de la croissance spatiale afin d'améliorer les conditions de vie des habitants.

- Préserver l'harmonie du tissu urbain de la ville.
- Améliorer les conditions de vie et le cadre bâti en ville.
- la maîtrise de l'organisation spatiale de la ville.
- prendre en considération les plans d'urbanisme proposés par les autorités concernées.

4-l'importance du thème d'étude :

- Rechercher des solutions nécessaires et appropriées à ce problème et les proposer.
- l'accès aux causes du décalage.
- déduire les analyses de l'inadéquation entre plans observé et réalisations sur terrain.

5 – Les raisons du choix de ce thème :

Les raisons du choix de ce thème reviennent à son énorme importance ainsi qu'il suit le développement actuelle et le manque des thèmes et des recherche concernant le décalage entre la ville projetée et le réelle ainsi que l'étalement urbain, et avec le grand désir de repérer les responsables dans ce décalage et ces répercussions négatives qu'il produit.

6 –La méthodologie et les outils adoptés :

Nous avons adopté dans notre étude de ce thème sur la méthode analytique descriptive qui est compatible avec la nature du thème qui dépend de la description détailler du phénomène tel qu'il est en réalité.

6-1 Les outils adoptés :

Selon la nature des résultat qu'on veut atteindre et les objectifs visés on a précisé des techniques qui contribue a ressortir des informations et des données compatible pour l'analyse.

7-Inspection sur le terrain :

A partir de l'observation-terrain qui dépend des statistique et la photographie qui donnent un diagnostic plus fiable au phénomène pour faciliter la comparaison entre les plans projeté et les plans réel , ainsi que l'analyse de différent article écrit , et l'utilisation des outils informatiques tel que l'Arcgis , et le logiciel de dessin Autocad qui nous servira à ressortir les points de décalage d'une façon technique a l'aide de Google Earth et le site Usgs .

Chapitre 01 : présentation de la zone d'étude :

Introduction :

Le domaine naturel est un élément important pour déterminer le sens de l'expansion urbaine , et il peut également constituer un obstacle au développement par conséquent l'aspect naturel est très important dans l'étude des villes a l'instar des études urbaines , la législation algérienne prévoit la détermination des zones ou la construction est interdite pour des raisons liées aux risques naturels ou ce qu'on appelle des servitudes dont certaines sont autorisées à être construites sous conditions par conséquent aborder les qualifications et les obstacles du milieu naturel est aussi important que l'étude elle-même c'est à dire qu'un bon diagnostic du milieu naturel nous donne une idée claire et ce qui nous permet de visualiser les possibilités naturelles .

1-Presentation de la commune de Tiaret :

Le nom de TIARET a été comparé à la civilisation Rustumides quelle l'a vécu pendant les conquêtes islamiques Au Maghreb , Tiaret était préféré par les Rustumides , fondé par ABD EL RAHMAN IBN ROSTOM l'an 160 H / 777 ,et la capitale des Rustumides .

La situation stratégique de la capitale des Rustumides a permis à Tiaret d'être un centre de commerce et de culture. Pendant la révolution libérale, TIARET était sous la règle de la zone sept de la wilaya cinq et c'est la zone qui représente les montagnes de Frennda et la base de AFLOU était considéré comme un des forteresses fortifiées de la révolution armée dans les hautes montagnes du Wencharis , Et après l'indépendance Tiaret se déplace à un rythme lent vers les réalisations ,et Créant ainsi un cadre qualitatif pour mener à bien leurs projets de développement , mais cet aspect Il ne l'a pas arrêtée après le plan quinquennal d'entrer dans la renaissance économique et sociale .



1-1-La Situation géographique :

La wilaya est située au Nord-Ouest du pays. Elle est limitée par les wilayas suivantes :

- Au nord : TISSEMSILT et RELIZANE
- Au sud : LAGHOUAT et EL-BAYADH
- A l'ouest : MASCARA et SAIDA
- A l'est : DJELFA

La commune de Tiaret est le chef-lieu de la wilaya de Tiaret est située à 1 080 m d'altitude sur le mont du Gezoul qui fait partie de la chaîne de l'Atlas tellien. et à 361 km à l'Ouest de la capitale, Alger. Elle s'étend sur une superficie de 111,45 km² sur une surface totale de sa wilaya 20 050 k



1-2-La situation administrative :

Les limites de Tiaret s'établissent comme suit :

- 1-Au **Nord** par la commune de **OUED LILI** et la commune de **GUERTOUGA**.
- 2-Au **Sud** par la commune de **AIN BOUCHEKIF** et la commune de **MELLAKOU**.
- 3-A l'**Est** par la commune de **DAHMOUNI**.
- 4-A l'**Ouest** par la commune de **TAGDEMPT**.

1-3-Présentation de la commune :

La commune de Tiaret est constituée à partir des localités suivantes :

Le chef-lieu de la commune de **TIARET**.

Les trois agglomérations secondaires à savoir :

- ✓ **SENIA**
- ✓ **KARMAN**
- ✓ **AIN MESBAH**

Et la zone éparsée à savoir :

- ✓ Aïn Selsoul

- ✓ Douar Ouled Djillali
- ✓ Chaou chaoua

2- Le cadre physique et naturel :

2-1 Territoire :

La commune de Tiaret est accessible à partir du chemin de wilaya N° **11** menant à la commune de Mechrâa-Sfa dans le coté nord-ouest, et la commune de Sidi Hosni dans le coté nord-est.

Elle est accessible aussi par la **R.N 23** menant vers la wilaya de Relizane dans le côté nord et menant vers la commune de Sougueur dans le côté sud , par la **R.N 14** dans le coté Est menant vers la wilaya de Tissemsilt et le côté Ouest vers la commune de Frenda, par la **R.N 90** menant vers Ain Guesma, et par la **R.N40A** menant vers la commune de Bouchekif.

Et par le chemin communal qui a été réalisé récemment reliant l'agglomération chef-lieu de Tiaret à la wilaya de Tissemsilt passant par l'agglomération secondaire de Karman.

2-2 Le milieu naturel :

La commune de Tiaret est située au pied des dernières contreforts de l'Atlas Tellien dans une région à vaste domaine Tabulaire s'étendant au pied de l'Ouarsenis où prédominent des formes planes emboîtées entre 900 et 1100 m d'altitude et à l'orée des vastes plaines des hauts plateaux .

C'est le Sersou par extrapolation drainé par quelques cours d'eaux intermittents, qui affluent sur le principal cours d'eau de la région : Le Nahr Ouassel. Plus précisément, Tiaret est l'une des communes du massif des monts de Tiaret (Tiaret, Dahmouni et Tagdempt). Au Sud, elle est limitée par les communes de piémonts et de contact avec la région Sud sub-steppique (Mellakou et Bouchekif).

Nous constatons deux milieux physiques bien distincts :

- Au Nord, le Djebel Guezzoul, constitué par un alignement de collines d'altitude moyenne de 1000 m (le point culminant est à 1200 m). Les sommets assez plats et érodés prennent une direction Sud-Ouest, Nord Est dans la même orientation que les grandes chaînes montagneuses du pays .Le relief est d'aspect massif très accidenté, avec des versants raides et fortement entaillés par de profonds ravins. Ces pentes sont supérieures à **20%**. Cette zone se caractérise également par de nombreux escarpements lesquels organisent le paysage en escalier.

- Au Sud, une zone déprimée d'altitude moyenne de 950 m. Elle se caractérise par une succession de cônes de déjection, de pentes moyennes à faibles. Ces derniers d'aspect chaotique sont recouverts dans leur partie septentrionale par des dépôts alluviaux de taille variable, provenant du démantèlement du massif gréseux de Djebel Guezzoul .

2-3 Les Caractéristiques Géotechnique :

Tiaret possède des sols de bas-fonds, argileux et sans pierres; le second s'applique à un terrain situé sur les parties élevées, celles justement où l'on rencontre souvent la carapace calcaire. On le retrouve aussi dans la vallée du Nahr Ouassel.

Les pentes s'atténuent du Nord au Sud de la commune, le un tiers des surfaces est représenté par des pentes supérieures à 25 % , taux énorme pour un espace très limité. Le reste est constitué par de faibles pentes en inclinaison vers le Sud-Est.

La ville de Tiaret est représentée par trois types de pentes.

La zone 1 : dont la pente varie entre 60 et 25%, est forestière, principale source d'apport solide en cas de crue , le sol y est très friable constitué de sable ou d'argile sablonneuse, le couvert végétal est très mal entretenu favorisant , la réalisation et l'entretien de coupe-feu et calibrage de cours d'eau n'est pas effectué malgré l'importance que relève cette partie pour la protection de la ville en elle-même

La zone 2 : représentant l'ancien tissu urbain en majorité, possède des pentes variant entre 7 et 5% avec des maximum parfois de 15%, cette zone est complètement urbanisée avec très peu de couvert végétal, favorisant l'écoulement rapide de la totalité des eaux pluviales,

La zone 3 : représente les extensions de la ville après l'Indépendance, les pentes varient de 5 à 1 %, avec des zones inondables par endroit, cette partie est urbanisée à 70 %, l'écoulement rejoint en majorité Nahr OUSSEL .

2-4- LE CLIMAT

Les Températures :

L'analyse des données thermométriques, indiquées dans le tableau ci-dessous montre les observations suivantes :

- Deux saisons bien distinctes divisent l'année, en une saison froide et une saison chaude. En effet, les températures moyennes mensuelles sont inférieures à la moyenne annuelle (14,81°C) de Novembre à Avril, et sont supérieures à celle-ci de Mai jusqu'à Octobre.
- Les moyennes les plus basses de la saison froide sont enregistrées pendant trois mois consécutifs marquant la période d'hiver : Décembre, Janvier, et Février avec un minimum en Janvier (1,7°C). Ces faibles valeurs rendent compte de la rigueur du froid, dû essentiellement à l'altitude et la continentalité, au regard de la position géographique du massif de l'Ouarsenis.
- Les mois de Novembre à Mars enregistrent des moyennes de températures faibles , inférieures au seuil bioclimatique de la croissance végétative , ce n'est qu'à partir du mois d'avril que les moyennes accusent une amélioration sensible .

- Ainsi durant les mois les plus froids, on relève de fortes oscillations thermiques, les températures sont basses et persistent durant tout l'hiver. Les moyennes des minima sont inférieures à 3°C tandis que les maxima absolus enregistrent des valeurs négatives étalées sur plusieurs mois.

Cette grande fréquence des basses températures s'accompagne souvent de gelée blanche dont les effets sont très défavorables surtout en période de croissance végétative (gelée de printemps et l'automne) pour les cultures herbacées ou arborescentes. Durant la saison chaude les températures dépassent 20°C à partir de juin jusqu'à septembre avec des maximums en Juillet et Août.

La décroissance de la température commence à partir du mois d'Octobre avec un écart de 5 à 6°C.

En définitif, le régime thermique souligne l'existence de deux saisons distinctes avec le plus souvent des oscillations très fortes dont les conséquences sont nombreuses et souvent très contraignantes pour la mise en valeur des terres.

En effet, lors de la saison froide, les minima accusent de basses températures fréquentes de sorte que des valeurs de 1 à 2°C au moment de la floraison ce qui entraîne la perte partielle ou totale de la récolte.

Les Gelées :

Les phénomènes de gelées apparaissent surtout lors des basses températures et sont extrêmement nuisibles aux cultures durant les saisons printanières et d'Automne, époques de la croissance végétatif

La Pluviométrie :

Notre commune est située dans une zone comprise au-dessus de l'isohyète 400 mm / an.

Les chutes torrentielles sont fréquentes pendant les mois de forte pluviosité, soit de la fin novembre à Février, avec un maximum en Décembre et Janvier, ces chutes sont beaucoup plus dangereuses lorsqu'elles surviennent au début de l'automne (Septembre - Octobre) ou à la fin du Printemps (Avril - Mai).

3- Les étapes de l'expansion urbaine de la ville de Tiaret :

1-période avant 1962 : Phase coloniale ou le noyau primaire de la ville a été formé ; il est principalement de nature européenne, et le développement a commencé avec l'émergence de nouveaux quartiers exemple, village nègre) . Ce dernier a été distingué avec un caractère typiquement Algérien local , des maisons connues par le nom « HAOUCHS ».

La zone du noyau a été estimée dans cette période à **375.8 ha**.

2-période entre 1962-1977 :

A cette période et après la fin de la colonisation française et l'indépendance de l'Algérie certains changements ont été faits pour certains bâtiments , équipements et du pavage routier. L'expansion de la ville a commencé vers le Sud ,avec une création des nouvelles zones résidentielles urbaines (Z.H.U.N).

La zone d'expansion a été estimée à **590.3 ha**.

3-période entre 1977-1987 :

Cette période a été marquée avec l'émergence de la zone industrielle Z.I Bouchekif au Sud de la ville, la zone d'activités Z.A , ainsi que les lotissements et les coopératives .

4-période entre 1987-1998 :

Cette période a connu une expansion urbaine étendue et c'est un résultat du déplacement de population intensif de diverses régions voisines, pour des raisons de sécurité, conditions sociales et de vie de l'autre côté.

Mais ces expansions ne faisait pas partie d'un plan particulier mais c'était aléatoire représenté par les logements participatifs et un nombre de lotissements.

5-période entre 1998-2005 :

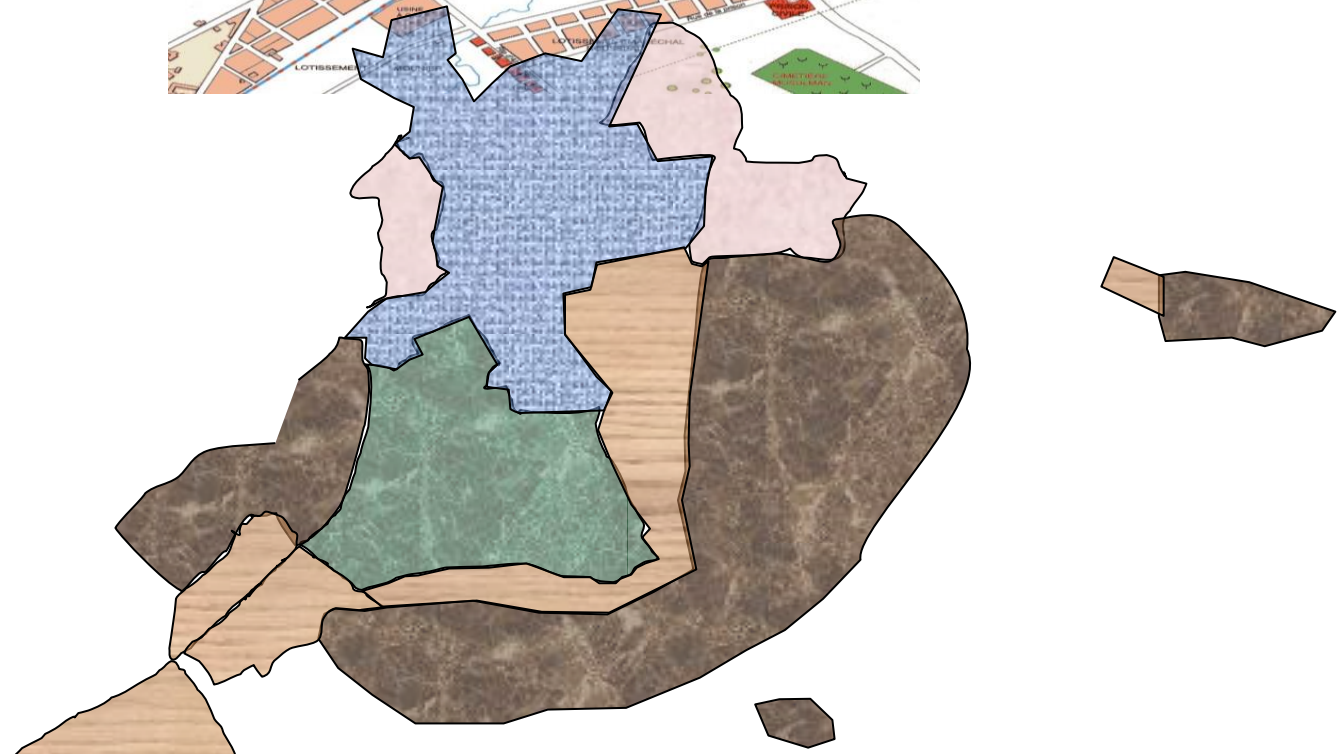
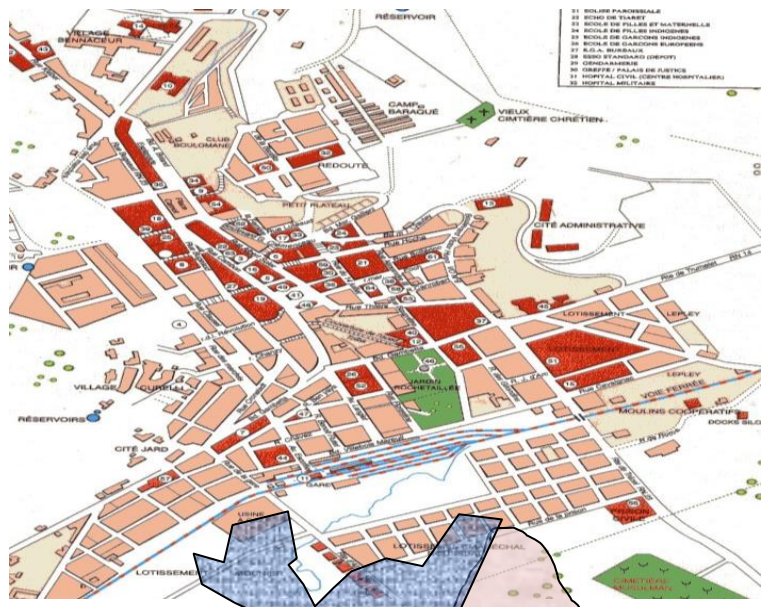
Cette période a connu une croissance démographique en raison de l'évolution naturelle et de la migration; c'est ce qui a conduit à l'urbanisation de certaines zones au Nord de la ville aligné avec l'ancien noyau.

La concentration de la population était plus sûr dans le côté Est en raison de son emplacement (l'expansion sans aucun obstacle) ,

Les autorités ont poursuivi une politique des constructions verticales comme une tentative; afin de répondre aux augmentations des besoins en logements d'un côté et pour maintenir les terres agricoles d'un autre côté.

6-période de 2005 à ce jour :

cette période a connu plusieurs projets considérables afin de pousser le développement local , régional et national de la commune ,la révision du PDAU ,des projets de viabilisations et de restructurations-le lancement des études des POS ,POS NORD-EST ,POS village hippique ,POS CNEP,POS zone des parcs, POS Zaarour Ainsi le parc industriel .Tiaret est passé d'un caractère agricole, pastoral et industriel dont ses revenus se sont multiplié .



Les étapes de l'expansion urbaine de la ville de TIARET :

- Tiaret 1966**
Population : 37990 habitants
Sup : 375.8 ha
- Tiaret 1977**
Population : 64858 habitants
Sup : 590.3 ha
- Tiaret 1987**
Population : 94241 habitants
Sup : 822.50 ha
Réalisation de la zone industrielle et de la zone d'activité .
- Tiaret 1998**
Population : 145471 habitants
Sup : 1118 ha.
- Tiaret 2003**
Population : 187797 habitants
Sup : 1800 ha.

Carte d'étapes de l'expansion urbaine

4-l'étude urbaine de la ville : perspective de développement et besoins induits :

Introduction :

Depuis plusieurs décennies, le développement des villes algériennes a connu un bouleversement alarmant et un développement urbain démesuré engendré par un poids démographique très important. La croissance urbaine a créé des ruptures et des dysfonctionnements spatiaux entre les différentes parties (le centre et la périphérie). Chacune de ces entités, comporte ses propres carences : une périphérie sous équipée sans un cadre de vie adéquat et un centre-ville densifier et surexploité ; vu la pression à laquelle il est quotidiennement soumis

4-1 Etude démographique :

l'étude démographique joue un rôle clé dans la croissance , l'expansion et le développement des villes , là où l'Algérie a connu une augmentation dans la quantité de sa populations et la vitesse de sa croissance urbaine , aussi le facteur démographique a un rôle important dans la structuration du domaine , la répartition et la concentration de la population urbaine en plus d'un facteur très important est l'exode rurale , et cela augmente la surface bâtie et ceci en réponse aux diverses exigences de la population arrivante des équipements et services publics en plus du développement des activités industrielles et commerciales qui ont attiré la population pour y travailler ce qui a son tour contribue à la croissance et l'expansion de la ville

A-La population et son évolution de 1977 A 2008 :

Durant la période **1977/1987**, la population communale enregistre un taux d'accroissement annuel de **4,83%** qui est largement supérieur à la moyenne nationale en passant de **65636** à **105209** habitants, soit un additionnel de **39573** personnes en dix ans. Ce résultat indique globalement un solde migratoire positif, dépassant le taux moyen de la wilaya pour la même période (**3.12%**).

Compte tenu d'une conjoncture particulière, durant la décennie noir **1987 – 1998**; la commune de **TIARET** a connu un décroissement fortement chuter et atténuer avec des taux irréguliers et hétérogènes d'une dispersion à une autre, passant de **6511** à **2590** habitants en milieu rurale ou à perdu **-3921** personnes en dix ans. Ce résultat indique probablement un exode rural positif vers d'autres communes ou wilaya limitrophes. Par ailleurs, l'effet inverse est observé en zone urbaine d'où l'agglomération chef-lieu de **TIARET** est demeurée toujours attractive de population et son taux d'accroissement ne cessait d'augmenter. Il a été estimé à **3,99 %**. Soit un volume additionnel de **33909** habitants, à partir de **1999** la

population de la commune de **TIARET** a tendance à se stabiliser progressivement. Le rythme de croissance demeure dans l'ensemble faible. Toutefois on constate l'apparition de nouveaux centres de concentration de population en dehors des centres classiques. Il s'agit notamment de l'agglomération secondaire de **Ain Mesbah** .

Les résultats du dernier R.G.P.H **2008** confiés par l'O.N.S nous permettent d'en faire une première lecture concernant l'évolution de la population durant cette dernière décennie, soit un taux global de **2,17 %**, relativement supérieur au taux moyen de la wilaya, estimé à **1,17 %** et celui du taux moyen national estimé à **1,48 %** pour la même période ; passant de **161502** habitants en **1998** à **201234** habitants en **2008**, soit un additionnel de **38903** habitants.

En comparaison avec la décennie précédente (**-1,3%**) cela signifie une légère amélioration en matière de stabilité de la population éparsée.

D'après le tableau N=01 nous remarquons que la commune de **TIARET** avait été attractive de **1977** jusqu'au **1998**.

Le chef-lieu de commune de **TIARET** qui représentait en **1998** plus de **90 %**, connaît un taux de **3.99 %** .Quant à la zone éparsée, celle-ci évolue actuellement selon un taux d'accroissement négatif et ce depuis **1987**.

Avec une population recensée de **201234** habitants en **2008** lors du Recensement Général de la population et de l'habitat, la commune de **TIARET** se classe au **1^{er}** rang parmi les **42** communes que comptent la wilaya de **TIARET** et cette dernière est classé la **14^{eme}** par rapport à la population nationale.

Elle représente **23 %** de la population de la wilaya.

Tableau n°01 : Evolution de la population communale de Tiaret depuis 1977 jusqu'a 2008 :

RGPH	1977	1987	1998	2008	TAG 77-87	TAG 87-98	TAG 98-2008
Tiaret	AGGLOMERATION CHEF-LIEU						
	54898	94241	144979	178888	5,55%	3,99%	2,12
	AGGLOMERATIONS SECONDAIRES						
	4970	4457	13933	19735	-1,08	10,92	3,54
	ZONE EPARSE						
	5768	6511	2590	2272	1,22	-8,04	-1,3
	COMMUNE DE TIARET						
65636	105209	161502	201234	4,83	3,97	2,17	

Source : O.N.S

Tableau n° 02 : Evolution de la population depuis 1977 jusqu'à 2008 :

Périodes	Population			Périodes	Taux d'Accroissement		
	Tiaret	W. Tiaret	T.National		Tiaret	W. Tiaret	T.National
1977	65636	411962	16949977	1977/1987	4,83	3,28	3,12
1987	105209	568795	23040929	1987/1998	3,97	2,25	2,2
1998	161502	726302	29278765	1998/2008	2,17	1,43	1,53
2008	201234	836917	34074911				

Source : O.N.S

Le taux d'accroissement moyen annuel est le résultat de la croissance démographique durant ces **30** dernières années. Ainsi le taux d'accroissement moyen annuel a été de **4,83%** qui est supérieure au taux obtenue au niveau de la wilaya et celui au niveau national pour chuter et atteindre **2,17%** au niveau de la commune de **TIARET** ainsi que le territoire et au niveau national

Ce taux a subi une baisse régulière entre les trois périodes **1977/1987**, **1987/1998** et **1998/2008**.

Il a baissé de **2.93 %** entre **1977** et **2008**.

Comparativement à la wilaya de TIARET et le territoire national cette croissance de la population qu'a connu la commune de TIARET durant la période 1977/2008 due probablement à un fort taux de natalité et à un exode rural remarquable et surtout due à un afflux de population arrivant des autres communes vers l'agglomération chef-lieu de wilaya dont son statut le confirme d'avantage.

Cette poussée démographique dans les années soixante-dix s'expliquait par un fort taux de natalité dont l'indice synthétique de fécondité (nombre moyen d'enfants par femme de **15** à **49** ans) atteignait les **6** enfants comme l'a montré les données statistiques de l'O.N.S (résultats du **R.G.P.H**).

Puis la politique nationale du planning familial, l'évolution du niveau intellectuel de la population plus précisément la femme, le coût pour élever un enfant (cherté de la vie), la crise économique le chômage, crise de logement... ont contribué largement pour faire chuter cet indice synthétique de fécondité. En effet il atteint **2.67** enfants par femme en **1998**. Au niveau national ce taux a été de **2.25**.

B-La répartition spatiale :

Les données du R.G.P.H **2008**, montre une grande disparité en faveur du chef-lieu qui concentre, à lui seul, **98 %** de la population communale.

Donc il a évolué beaucoup plus en milieu urbain qu'en milieu rural dont cette dernière actuellement ne représente que **1%** par rapport à la population totale de la commune. Elle représentait respectivement **13 %** en **1977**, **6 %** en **1987** et que **2%** en **1998**.

L'analyse des résultats des différents recensements permet de dire que l'agglomération chef-lieu de **TIARET** reste depuis l'indépendance beaucoup plus attractive que la zone éparse. Car le taux d'accroissement moyen annuel est plus élevé en milieu urbain avec un taux remarquable à savoir **3.99 %** en **1998** par contre qu'au milieu rural le taux est négatif ; soit – **8.04 %** comme le montre le tableau ci-dessus. Alors qu'on devrait s'attendre à l'inverse car généralement le taux brut de natalité est plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain. Cette

situation ne peut être expliquée que par un exode rural intense depuis **1977** jusqu'à nos jours pour de multitudes raisons.

Tableau n°03 : Répartition spatiale de la population

Dispersion	RGPH 2008	Taux de concentration
Chef-lieu	196 335	98%
A/Mesbah	2 593	1%
Z.Eparse	2 306	1%
Commune Total	201 234	100%

Source : RGPH 2008

La répartition spatiale de la population affiche une disparité apparente. La ville concentre près de **98 %** de la population étant donnée les meilleures conditions socioéconomiques qu'elles offrent comparées à l'espace rural. En effet, les taux d'accroissement annuels de la population au niveau de la ville sont importants, ils dépassent largement les taux observés au niveau de la wilaya ce qui souligne d'une manière générale la permanence des flux migratoires des populations rurales vers les villes.

C- La densité humaine :

Pour une population actuelle estimée à **201 234** habitants (**R.G.P.H 2008**) et une superficie cadastrale de **123.20 km²**, la densité moyenne de la commune est de **1582 habitants/km²**.

D- La structure selon l'Age :

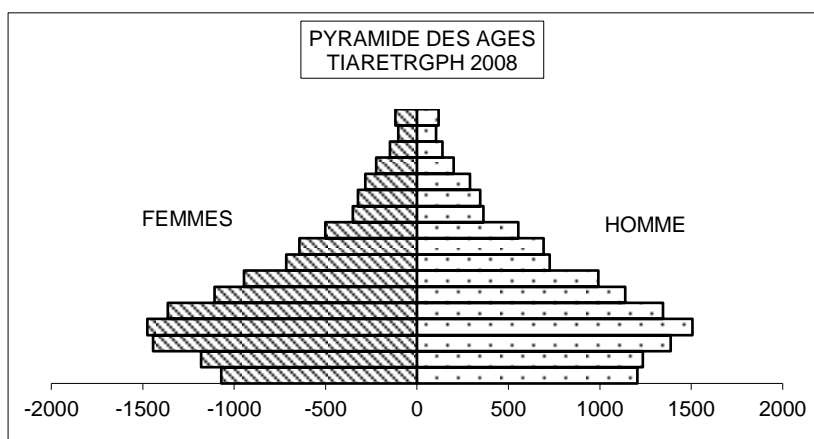
D'après les résultats des différents recensements réalisés en Algérie depuis son indépendance; nous constatons que la proportion de la population âgée de moins de **20 ans** qui constitue le poids de la jeunesse diminue dans le temps mais malgré la chute qu'elle subit elle reste toujours importante par rapport aux autres groupes d'âges.

Mettent en évidence le rétrécissement à la base de la pyramide des âges présentée ci-dessous. Ce phénomène ne peut être expliqué que par la baisse remarquable de la fécondité due aux multitudes raisons.

Tableau n°04 : Répartition de la population par groupe d'âges

TIARET				
G. d'âges	Masculin	Féminin	Total	%
00-04 ANS	10141	9577	19718	9,80%
05-09 ANS	8549	8297	16846	8,37%
10-14 ANS	10181	10024	20205	10,04%
15-19 ANS	11555	11153	22708	11,28%
20-24 ANS	11123	11171	22294	11,08%
25-29 ANS	9690	9730	19420	9,65%
30-34 ANS	7250	7707	14957	7,43%
35-39 ANS	6415	7207	13622	6,77%
40-44 ANS	6228	6668	12896	6,41%
45-49 ANS	5426	5449	10875	5,40%
50-54 ANS	4301	3979	8280	4,11%
55-59 ANS	3088	2774	5862	2,91%
60 & +	6694	6857	13551	6,73%
Total	100641	100593	201234	100,00%

Graphe N°1 : Pyramide des âges



La pyramide des âges à la forme d'un accent sur conflue caractérisée par une **base** rétrécie par rapport au groupe d'âge **0-4** ans et **5-9** ans et un **sommet** rétréci correspondant au groupe d'âge allant de **60** ans et plus. D'après cette répartition qui montre un autre fait démographique significatif, est la **régression** tout à fait **singulière** des tranches d'âges **0-4** ans et **5-9** ans. Ces changements dans la structure de la population montrent une baisse de la natalité. La population de la commune en question est entrée dans ce que les spécialistes

qualifié disent dans la phase de transition démographique ;c'est à dire que l'indice synthétique de fécondité est devenu de l'ordre de **2,66** enfants par femme marié en **1998** d'après une étude réalisée par le CENEAP . contre **7,9** enfants par femme en **1970**. Indice tout juste nécessaire pour le renouvellement de la population.

Tableau n°05 : Répartition de la population par grand groupe d'âges

AGE	Ville	1998	2008
Moins de 20 ANS	C. TIARET	49,3%	39,5%
	W.Tiaret	50,4%	41,0%
	Niveau National	48.2	
De 20 à 39 ANS	C. TIARET	31,0%	34,9%
	W.Tiaret	30,6%	35,4%
	Niveau National	31.5	
De 40 à 59 ANS	C. TIARET	13,4%	18,8%
	W.Tiaret	12,5%	16,7%
	Niveau National	13.6	
60 ANS & +	C. TIARET	6,3%	6,7%
	W.Tiaret	6,4%	7,0%
	Niveau National	6.6	

Plus en avance dans le temps on remarque la diminution de l'effectif de la population.

Les caractéristiques de cette pyramide signifient une population extrêmement **jeune** ; soit **39,5%** de la population qui ne dépasse pas **20** ans et qui nécessite une prise en charge en matière de logements , scolarisation ,santé , emploi ,.... , contre seulement **6,7%** de la population qui est âgée entre **60** ans et plus , et qui nécessite aussi une prise en charge en matière d'équipements touristique, culturel avec des placettes , les cures

5-2 études résidentielle

Le logement est l'un des éléments structurels les plus important sur le terrain en plus il est considéré comme l'un des nécessité les plus importants sur le terrain , en Algérie la question du logement et l'une des questions les plus importantes qui continuent d'inquiéter

les autorités compte tenu de la forte demande pour celui-ci d'une part et a cet égard l'état a élaborer plusieurs programmes pour réaliser l'intégration entre la demande et la production , de manière à multiplier les formules et les programmes de logement qui ont donné une image différente du parc immobilier .

A- Le parc de logements

Les données du R.G.P.H 1998 indiquent que la commune de **TIARET**, a enregistré une évolution du parc logement remarquable passant de **28 959** à **38 582**, soit un additionnel de **9623** logements. Ceci exprime un rythme d'évolution très appréciable, soit une moyenne de **962 logements/an**.

La situation globale du T.O.L **5** calculé par rapport au parc total elle est égale à la moyenne nationale .Mais si on le calcule par rapport au logement réellement occupés on obtiendra un T.O.L de **6** ; exprime un léger excédent par rapport à la moyenne nationale.

Tableau 06 : Évolution du parc logement (période 1998-2008)

Dispersion	Parc logement 1998	RGPH 2008				Additionnel 1998/2008
		TOTAL	INH	Usage	Logements	
				professionnel	occupés	
Tiaret	26 041	34 922	6087	486	28349	8 881
* Karman	1 773	2460	312	1	2148	687
* Senia	315	360	20	0	340	45
*Ain Mesbah	324	424	44	0	380	100
Z.Eparse	506	416	51	0	365	-90
Total Commune	28 959	38 582	6 514	487	31582	9 623

Tableau 07 : T.O.L par dispersion

Dispersion	Population 2008	Parc logement	TOL (1)	Logements	TOL (2)
		2008		occupés	
Tiaret	172850	34 922	4,9	28349	6,1
* Karman	14345	2460	5,8	2148	6,7
* Senia	2797	360	7,8	340	8,2
*Ain Mesbah	2593	424	6,1	380	6,8
Z.Eparse	2272	416	5,5	365	6,2
Total Commune	194857	38 582	5,1	31582	6,2

Notons, que le parc des logements inhabités représente **6514** unités, soit **17 %** du total communal, Il a noté que la commune de **Tiaret** à l'état actuelle enregistre un nombre conséquent en matière de logements **projetés** de l'ordre de **19839** voir la phase état de fait.

5-L'emploi :

La commune totalise **64859 actifs**, pour une population recensée de **144465** personnes âgés de **15** ans et plus ; soit un taux brut d'activité de **44,9 %** pour les deux sexes. La répartition de l'emploi par branche d'activité fait ressortir le faible taux de représentativité de l'emploi primaire (agriculture) qui représente **15 %** selon les données du dernier **R.G.P.H 2008**.

Au niveau de la wilaya et en **1998** la population active était estimé à **260323** personnes ; soit un taux de **43.8 %**.

Tableau 08: Evolution de la population active

	AGR	Ind	BTP	Services et Autres	Occupés	Chômeurs	Actives
1987	593	3771	3455	12896	20715	4122	24837
	AGR	Services et Autres					
1998	1206	21368			22574	26106	48680
2008	/	/					64859

Quant à la population active selon la définition adoptée par l'office national des statistiques (O.N.S) est la tranche d'âge des **18 – 59** ans, représente la proportion la plus importante elle est de **54 %** (108206 personnes) pour la commune de Tiaret. Ceci montre l'effort colossal pour la satisfaction des besoins sociaux : logements, emplois formation.

Tableau n° 9 : Répartition de la population selon la situation individuelle

	TIARET		W.TIARET	
	Nombre	%	Nombre	%
ACTIFS	64859	80,9%	260323	83,1%
PEN-RET	11779	14,7%	32571	10,4%
AUTRES	2966	3,7%	19015	6,1%
ND	568	0,7%	1481	0,5%
Total	80172	100,0%	313390	100,0%

Source: ONS dernier RGPH 2008.

6-Etude d'équipements :

L'équipement a toujours été considéré comme étant un outils de structure du territoire et pour polariser la population , car les villes et les agglomérations urbaines avec un niveau bien équipé affectent le dynamisme, de ce point de vue nous constatant que ces équipements sont répartis dans le domaine de toutes sortes ou il est possible d'indiquer le type et la taille de l'équipement et comment il dessert la population et nous distinguons généralement l'équipement selon ses secteur affiliés qui sont le réseau routier , les équipements éducatifs , sanitaire , administratif, sportif, réactifs, et culturels . Ainsi dans ce chapitre nous étudierons les équipements disponibles dans les communes de la wilaya de Tiaret en abordant leur type, leur taille et leur nombre afin de pouvoir dresser une image de l'étendue de sa structure sur le terrain.

6-1 Education

A- Analphabétisme :

Le taux d'analphabétisme est calculé pour toutes les personnes âgées de **10 ans** et plus.

Selon les déclarations des chefs de ménages et des individus **23.1%** de la population âgée de **10 ans** et plus, ne maîtrisent aucune langue au niveau de **TIARET**.

Au niveau de la wilaya le taux d'analphabétisme en **2008** pour cette catégorie de la population a été de l'ordre de **30,6%** ; soit **21.9 %** pour les hommes et **39.4 %** pour les femmes.

Nous pouvons dire que :

-L'analphabétisme touche beaucoup plus les femmes que les hommes.

-Il a considérablement baissé ces **20** dernières années soit plus de la moitié, grâce aux efforts consentis par l'état dans le domaine de l'éducation et la lutte contre l'analphabétisme.

-La scolarisation et la poursuite des études des femmes a largement contribué à la baisse du taux d'analphabétisme que ce soit au niveau de la commune ou au niveau national.

B-EVOLUTION DU TAUX DE SCOLARISATION :

Nous constatons que le taux de scolarisation ne cesse d'augmenter, il a été de **66,2%** en **1977** pour atteindre **94,9%** en **2008** à **TIARET** ; soit un plus de **28,7** points.

Le facteur essentiel qui a contribué énormément à relever ce taux ; a été la scolarisation féminine puisqu'il a été de **51,4%** en **1977** pour atteindre **95,1 %** en **2008**.

C-Equipements scolaires

C-1 Enseignement primaire:

La commune de **TIARET** est dotée de **84 écoles primaires**, assurant la scolarisation à une population de **27124** élèves scolarisés répartis sur **771** salles de classes utilisés et encadrés par **1084** enseignants ; soit un taux d'occupation moyen (T.O.C) de **35** élèves/classe, ce qui exprime une sur exploitation des classes par rapport aux normes requises **30** élèves/classe et un taux d'encadrement de **25** élèves par enseignant.

Il est à signaler que le nombre d'élève enregistré dans l'année scolaire **2012-2013** était de **25564** ; soit une évolution absolue de **1560** élèves .

C-2-Enseignement moyen :

La commune de **TIARET** est dotée de **29 CEM**, assurant la scolarisation à une population de **16847** élèves scolarisés repartis sur **528** salles de classes utilisés et encadrés par **919** enseignants ; soit un taux d'occupation moyen (T.O.C) de **32** élèves/classe, Ce qui reflète un léger déficit en matière de classes par rapport aux normes requises (T.O.C de **30** élèves/classe) et un taux d'encadrement de **18** élèves par enseignant.

Il est à signaler que le nombre d'élève enregistré dans l'année scolaire **2012-2013** était de **16892**;soit une baisse absolue de **45** élèves.

C-3 Enseignement secondaire :

La commune de **TIARET** est dotée de **15 lycées**, assurant la scolarisation à une population de **10335** élèves scolarisés repartis sur **295** salles de classes utilisés et encadrés par **733** enseignants ; soit un taux d'occupation moyen (T.O.C) de **35** élèves/classe, Ce qui exprime une forte charge des classes, par rapport à la ration moyenne de 30 élèves / classe et un taux d'encadrement de **14** élèves par enseignant.

Il est à signaler que le nombre d'élève enregistré dans l'année scolaire **2012-2013** était de **11124**; soit une baisse absolue de **789** élèves.

Il est à noter que la commune de Tiaret dispose actuellement de :

Deux écoles primaires de type B1 qui sont en cours de réalisation: la première situé à Zaaroura et la deuxième à la cité Teffeh.

Pour le cycle moyen la commune enregistre deux CEM qui sont en cours de réalisation : le première situé dans la cité Rahma et le deuxième dans la cité AADL.

En matière de l'enseignement secondaire il y a un choix de terrain affecté pour la réalisation d'un lycée dans le P.O.S Nord-Est

Source DEC DE TIARET données arrêtés au 4-5-2016.

D- UNIVERSITE

D-1-Historique

Le centre Universitaire de **TIARET** est un établissement à vocation d'Enseignement Supérieur et de Recherche Universitaire fondé en **1980**.

Dans le cadre de la carte universitaire, cet établissement fut édifié en **1984** en deux instituts nationaux d'enseignement supérieur (I.N.E.S) :

L'I.N.E.S en Agrovétérinaire (agronomie / vétérinaire) et L'I.N.E.S en génie civil.

L'établissement redevient centre universitaire en **1992**.

Le centre Universitaire de **TIARET** comptait que trois filières en **1980** ; alors qu'actuellement le nombre est de **30** trente filières dans les différentes spécialités (**47**).

De même le nombre d'étudiants a connu une forte évolution; il était de **170** étudiants en **1980** pour passer à **14199** étudiants à la rentrée universitaire **2006** et atteindre **25287**

étudiants à la rentrée universitaire **2015/2016**.

D-2 Le Campus Universitaire

Le centre Universitaire de **TIARET** est géographiquement réparti sur plusieurs sites. Il comprend :

Le campus sis à Zaaroura, agglomération située au Sud-Ouest de la sortie de la ville de **TIARET** en direction de Frenda.

Ce campus couvre le siège de la Direction général, les instituts de Génie civil et d'Electrotechnique ainsi que les départements de Physique, chimie, d'informatique, du tronc commun, Sciences Exactes et technologie.

Il couvre également certains services communs tels que le Centre de Calcul, le Hall de Technologie et la Bibliothèque Centrale.

Le centre Universitaire de **TIARET** est composé de **huit** Facultés, **deux** instituts et **deux** annexes qui sont les suivants :

1-Facultés des sciences pratiques

Abrite le département de génie civil, génie électrique, science et technologie, et génie mécanique.

2-Facultés des sciences de la matière ; Abrite le département physique et chimie.

3-Facultés des mathématiques et informatique ; Abrite le département de l'informatique et les mathématiques.

4-Facultés des sciences naturelles et vie

Abrite le département sciences naturelles et vie et le département de la nutrition et la technologie de la nutrition agricole.

5-Facultés des Sciences Juridiques et Administratives (Droit) et science politique.

6-Facultés des Sciences Economiques et Sciences Commerciales et de gestion.

7-Faculté de la Littérature Arabes et des langues.

8-Faculté des Sciences Sociales :

- L'Institut des Sciences Agronomiques :

Situé à environ **1,5 Km** du campus de Zaaroura. Sa capacité est de **1000** places pédagogique .L'institut **des Sciences Agronomiques** abrite également le département de Biologie.

- L'Institut des Sciences Vétérinaires :

Institut à vocation régionale, situé à **02 Km** du campus de **Zaaroura**. Sa capacité est de **3200** places pédagogique. Il comprend un hôpital vétérinaire unique en son genre en Algérie.

- **Annexe de Ksar chellala** : Situé à 120 Km du chef-lieu de la wilaya.

- **Annexe de Sougueur** : Situé à 26 Km du chef-lieu de la wilaya.

En résumé :

Le centre Universitaire de **TIARET** est composé de huit Facultés avec **47** filières et une annexe assurent la formation universitaire à une population de **25287** étudiants pour la rentrée scolaire **2015-2016** et encadrés par **926** enseignants.

TIARET dispose de **6** résidences universitaires à savoir :

Tableau n° 10 : Les résidences universitaire

Résidence Universitaire Asia Kebir : 2500 Lits	Résidence Universitaire Karman 2 : 2000 Lits
Résidence Universitaire Habib Khalil : 2500 Lits	Résidence Universitaire Karman 3 : 2000 Lits
Résidence Universitaire Karman 1 : 2000 Lits	Résidence Universitaire Dahleb Ksar Chellala : 500 Lits

Source : Université de Tiaret 3-5-2016

Il est à noter aussi que la commune possède un programme conséquent en matière d'infrastructure universitaire à savoir :

Structures en cours de réalisation :

- Faculté de droit et science politique 2000 places dont le taux de réalisation est de **60%**.
- Faculté des sciences humaines 2000 places dont le taux de réalisation est de **65%**.
- Institut vétérinaire 2000 places dont le taux de réalisation est de **65%**.
- Faculté des sciences économiques, commercial et gestion 2000 places dont le taux de réalisation est de **60%**.
- Pavillon d'activités culturelles avec un cyber café dont le taux de réalisation est de **30%**.
- Département de recherche composé de 5 laboratoires.

Source: université de Tiaret **3 / 5 /2016**

NB : avec la réalisation de ces infrastructures la commune de **TIARET** sera bénéficiaire de nouveaux postes d'emploi dans ce secteur.

E: La formation professionnelle

Pour faire face à la déperdition scolaire, la formation professionnelle constitue, un moyen pour l'acquisition de qualification permettant l'insertion professionnelle. La formation professionnelle dans **la commune de TIARET** est représentée dans son ensemble par **4** centres de formation professionnelle (C.F.P.A) +2 Instituts Nationales Spécialisés dans la Formation Professionnelle (I.N.S.F.P).

Tableau n° 11

Etablissement de formation et annexes	Nombre	Capacité
CFPA Hamdani Adda TIARET	1	300
CFPA Djellouli Missoum TIARET	1	500
CFPA Benyahia Bakhta TIARET	1	550
INSFP Kada Belgasem TIARET	1	900
INSFP Ziane Belkacem SENIA Maintenance Des Equipements Et Machines Agricoles	1	500
CFPA Saim Said Artisanat Et Tourisme	1	300

Source : <http://dfp.mfep.gov.dz/>

Cette concentration risque en effet, de contribuer irréversiblement à renforcer le phénomène des flux migratoires notamment des jeunes vers les régions les plus développées et les centres urbains tel que les chefs-lieux de wilaya où les possibilités de formation et des opportunités d'emplois existent. Cette situation réduit d'autant plus les possibilités de développement de tout un vaste territoire de la wilaya encore à la traîne.

Les effectifs stagiaires enregistrés durant l'année **2015-2016** est le suivant :

Le nombre des stagiaires actuels est de **15229** stagiaires dont **5227** nouveaux inscrits ; soit un surplus de **6579** places.

Les Formations assurés par les centres de formations professionnels sont :

Formation	Niveau	Durée de la formation
Secrétariat	4AM	18 Mois
Exploitant Informatique	2AS	24 Mois
Garniture Auto et Ameublement	SLE	12 Mois
Maroquinerie	SLE	12 Mois
SECRETAIRE BUREAUTIQUE	2AS	24 Mois
Boulangerie Viennoiserie	SLE	12 Mois
Couture	SLE	12 Mois
Prêt à Porter	1AS	18 Mois
Poterie Céramique	SLE	12 Mois.
Esthétique	2AS	24 Mois

Cuisine des Collectivités	SLE	12 Mois
Pâtisserie	4AM	12 Mois
Maquillage Manucure	CAP Coiffure Dames + Expérience Professionnelle	06 Mois
Couture	SLE	12 Mois
Tailleur	2AS	24 Mois
Tissage Traditionnel	SLE	18 Mois
Habillement traditionnel	4AM	18 Mois
coiffure dames	SLE	12 Mois

Source : <http://dfp.mfep.gov.dz/>

L'encadrement de ces effectifs est assuré par **513** enseignants titulaires d'un diplôme d'ingénieur d'état, licence, (D.E.U.A) ou technicien supérieur Par ailleurs, la formation professionnelle est renforcée par le secteur **privé** avec la création de **08** écoles privées agréées en informatique d'une capacité totale de **235** places de formation.

En plus des capacités précédemment citées, le secteur bénéficiera dans le cadre des programmes tracés (le programme complémentaire d'aide au développement, le programme concernant le développement des hauts plateaux) de plusieurs structures dont les travaux de réalisation sont achevés à savoir :

- Institut National Spécialisé dans la maintenance des équipements et machines Agricoles d'une capacité de **500** postes pédagogiques et **120 lits** ;
- CFPA dans la commune de Tiaret pour le tourisme et l'Artisanat traditionnel d'une capacité de **300** postes pédagogiques et **60 lits**.

F-Equipements sanitaires :

En matière d'infrastructure lourde la commune de **Tiaret** dispose :

- D'un (**E.P.H**) Etablissement Public Hospitalier Youcef Damardj, avec **352 lits**.
- Un établissement hospitalier spécialisé **O.S.O** (ophtalmologie, stomatologie et ORL),avec **52 lits**.
- Un établissement en **psychiatrie** avec une capacité de **240 lits** qui est un établissement régional.
- Un établissement hospitalier spécialisé en gynéco-obstétrique de **84 lits**.

En matière d'infrastructure léger la commune de **Tiaret** dispose actuellement de :

- **10** équipements sanitaires de proximités (polycliniques) et **05** salles de soins.

Le secteur **public** a été renforcé par le secteur **privé** avec la réalisation de trois (**03**)

cliniques privées d'une capacité de **40 lits**.

- Une Clinique spécialisée en Néphrologie et D'Hémodialyse privée du Dr Ali BENALI.
- Une clinique médicaux chirurgicale privée IBN SINA
- Une clinique de gynécologie obstétrique privée Abir EL KAWTAR

Ce que nous avons remarqué, c'est que cette infrastructures existantes est souvent sur utilisée, est en mesure de ne pas assurer convenablement une couverture sanitaire ceci est du au fait que la majorité des **42** communes de la Wilaya sont dépourvues de moyens

d'hospitalisation, ce qui oblige les habitants de se diriger vers les infrastructures sanitaires localisés au niveau de l'agglomération Chef-lieu de wilaya.

Il est à signaler que les améliorations à apporter au secteur pour une meilleure prise en charge de la demande des soins dépendent plus des réalisations d'infrastructures nouvelles.

Il est à signalé aussi que la commune de **Tiaret** dispose actuellement des projets en voie de réalisation et qui sont les suivants :

Secteur Public

-Un complexe Maternel et Infantile (Mère et Enfant) qui est en cours de réalisation ; achevé à **95%**.

-Annexe Institut Pasteur à **TIARET (IPA)** en voie de lancement.

-Centre Intermédiaire de soins pour Toxicomanes à **TIARET** en voie de lancement.

-Pavillon de traumatologie : en voie de lancement.

-La réalisation des urgences médicales et chirurgicales **U.M.C** en voie de lancement.

-Centre des cancéreux en voie de lancement.

-Un établissement hospitalier spécialise en Grands brulés en voie de lancement.

-Pavillon d'urologie : en voie de lancement.

-La réalisation de l'hôpital saoudien avec **300 lits** dont le choix de terrain et acquis,

Complexe mère enfant	3,50 ha
Cancéreux	3,13 ha
Grands brulés	2,00 ha
Terrain supplémentaire	3,50 ha
Espace de détente	1,33 ha

Secteur Privé

Dr BENABOUCHEA clinique Médicaux chirurgical (traumatologie).

Dr HADOU clinique de gynécologie et obstétrique.

Dr BOUZIANE Toufik Médicaux chirurgical (chirurgien).

Dr TAHA khadidja Clinique ophtalmologie.

Dr BENANI Clinique de Radiologie

Source : Direction de Santé Public

Il est à noter aussi les choix terrains affectés pour les cliniques suivantes :

8 cliniques ont été proposées dans le POS Nord-Est répartis comme suite :

5 cliniques avec une superficie totale de **5482.94m²**.

Une clinique Cardiologie avec une superficie **1000m²**.

Une clinique Ophtalmologie d'une superficie de **1050 m²**.

Une clinique Chirurgicale d'une superficie de **1528 m²**.

On conclut avec la réalisation de ces infrastructures la commune de **TIARET** sera bénéficiaire de nouveaux postes d'emploi dans ce secteur.

G - Jeunesse et sport :

D'après les données collectées auprès de la **D.J.S** Direction Jeunesses et des Sports. On note à la fois la question du **nombre** d'équipements sportifs existants (voir la liste) mais aussi le manque ; pour pouvoir dégager par la suite les besoins de la population en matière de structures sportives.

a-infrastructures de jeunesses

Office des établissements des jeunes localisé dans le chef-lieu de wilaya.

D'une **Auberge** au niveau de l'agglomération chef-lieu de wilaya.

Un **OPOW** (Office du Parc Omnisport de wilaya localisé dans le chef-lieu de wilaya.

Cinq foyers ruraux.

Deux (2) maisons de jeunes. Centre d'information et d'animation de la jeunesse (**CIAJ**)

a-infrastructures sportives

Deux (2) complexes sportives au chef-lieu de wilaya de TIARET

Une piscine semi olympique au chef-lieu de wilaya de TIARET

Quatre (4) bassins de natations au chef-lieu de wilaya de TIARET,

Un (1) stade

Deux (2) terrains de foot au chef-lieu de wilaya de TIARET

Trente-deux terrains combinés au chef-lieu de wilaya de TIARET

Deux (2) salles **OMS** au chef-lieu de wilaya de TIARET

Cinq (5) salles spécialisées au chef-lieu de wilaya de TIARET.

Schématiquement l'analyse de données relatives aux infrastructures sportives et de jeunesse fait ressortir que les équipements **structurants** de rayonnement **local**, et **régional** sont concentrés au niveau de l'agglomération **chef-lieu** de **wilaya** et qui demeure **insuffisant** par rapport **aux autres wilayas**.

H: Equipements culturels :

L'analyse de données relatives aux infrastructures culturelles dans la commune de **TIARET** montre la concentration de ce genre d'équipement au niveau de l'agglomération chef-lieu de wilaya et qui se résume comme suit :

- Deux (2) centres culturels programmés dans le cadre du développement de la région Sud
- Un (1) centre culturel islamique à Tiaret.
- Une bibliothèque urbaine et semi urbaines à Tiaret
- Un (1) Conservatoire de musique communal
- Une Ecole de théâtre Hasan El Hasani **220** places.
- Trois (3) Salles de cinéma FOX - REX - CASINO
- Une Salle de conférence (annexe complexe culturel) Mostapha Mekki **504** places.
- Maison de la culture Ali Maachi avec salle de spectacle d'une capacité de **800** places et théâtre plein air de **2000** places
- Complexe culturel **SAFIR ETTARAB** ; comportant une galerie d'art, bibliothèque pour enfant, espace internet, multimédia, café des artistes informatique.
- Théâtre de verdure Régina
- Un musée du Moudjahid à Tiaret
- Un centre d'étude Khaldouniène
- Un musée du cheval
- Une station radio locale.

I - Equipements culturels :

Ce genre d'équipements est très développé sur tout le territoire de la wilaya ; **198** Masjids sont comptés dont **41** en cours de réalisation. Il existe aussi **25** salles de prières réparties dans le milieu rural et **257** salles coraniques.

Tableau n° 12

Répartition des infrastructures dans la commune

Commune	Nbre de Masjids existantes	Mosquée en cours de réalisation	Nbre de salle de prière	Salle coranique
TIARET	35	12	5	48

J: COMMERCE :

Les données relatives aux activités commerciales se résument comme suit à travers la Commune de TIARET :

MARCHES

Marchés de gros : 01 comptant 72 mandataires ; tandis qu'un important marché est en projet ainsi que la réalisation d'un grand marché spécialisé en fruits et légumes pour permettre de réguler une offre croissance de ces produits.

Marchés hebdomadaires : 01

Marchés couverts : 5

Supérettes : 10

Conclusion :

Chaque ville occupe un emplacement écologique unique, des collines, des vallées, des rivières, des fronts de mer on toute autre caractéristique physique qui rend une ville différente d'une autre. Puisqu'un plan d'urbanisme efficace doit tenir en compte de toute ces caractéristiques uniques , le plan concret de chaque ville diffère de tous les autres , les caractéristique de l'emplacement physique affectent le modèle spatial de la ville , ainsi que les différentes parties de la ville sont de valeur inégale ainsi que les chantiers de construction tels que les formations de base du sol et de la roche affectent l'intégrité des fondations , les caractéristique de drainage du sous-sol etc. . Tous ces facteurs font la différence dans la construction souterraine, dans le même temps un terrain accidenté présente différent avantages et inconvénients pour différents types de bâtiments. la topographie affecte les voies de transport s'il est nécessaire de construire un chemin de fer lourd , il faut une voie de niveau et le transport à son tour affecte l'emplacement des usines

, des centres commerciaux et des résidences , aussi les liaisons de transport telles que les voies navigables vers le rail sont utiles pour certaines activités industrielles et commerciales , certaines parties de la ville offrent de meilleures commodités peuvent prendre la forme d'une meilleure présentation et d'un meilleur accès au marché , on conclut que l'urbaniste doit tenir en compte de ces caractéristiques et d'autres lors de la conception des schémas spatiaux les plus efficaces pour chaque ville individuelle , tant que ces caractéristiques citées dans ce chapitre peuvent entraîner directement ou indirectement à un décalage dans la ville entre ce qui a été projeté et ce qui est appliqué .

Chapitre 02 : PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT A L'HORIZON 2036

INTRODUCTION

L'examen du P.D.A.U 2018 en vigueur et la mise en évidence de ses insuffisances établies dans cette phase « **diagnostic** », devra permettre d'évaluer les projections de développement pour le long terme de la commune concernées.

La projection des besoins en matière de développement urbain s'articulera sur des critères qui tiennent compte de la croissance urbaine constatée durant la période écoulée et les tendances attendues par rapport au nouveau contexte (baisse de la fécondité, fixation des populations rurales, retour des conditions de sécurité, ...).

Ainsi, il sera tenu compte du contexte actuel, caractérisé en particulier par un fléchissement de l'urbanisation. Les conséquences sur la dynamique urbaine peuvent entraîner pour la commune concernée, une stabilisation ou une relance en matière de développement, de certaines localités, connaîtront quant à elles, des rythmes de croissance, à définir de manière autre que celle liée à l'évolution tendancielle.

En matière de sous équipement ou d'insuffisance d'aménagement constatés dans cette phase du diagnostic, il est également important que les correctifs soient effectués et pris en considération dans l'évaluation des projections. Il s'agira d'adapter la nature, la consistance et les caractéristiques de la répartition spatiale des équipements structurants, selon les zones à couvrir.

1- Taux d'accroissement démographique adopté

Les perspectives démographiques de la commune de TIARET sont évaluées en prenant en compte à la fois l'évolution des paramètres démographiques et les actions socio-économiques entreprises par les autorités locales pour stabiliser les zones éparses et le retour éventuel des populations ayant abandonné leurs habitations et leurs activités.

La démarche adoptée est donc, celle de reconduire le taux d'accroissement moyen observé au niveau de la commune durant la période 1998 – 2008, soit un ***T.A de 2.17 %***.

En effet, cette commune se distingue par une légère évolution du taux d'accroissement moyens enregistrés par rapport aux taux moyens de la wilaya et celui de la moyenne nationale

fixé à 1,6%. N'oublions pas son statut administratif de chef-lieu de wilaya qui confirme d'avantage son attractivité.

Quant à la zone éparse, on améliore le taux observé durant la période intercensitaire (1998/2008) à l'échelle communale, soit un *T.A* proposé de 1 %. Il reflète une tendance générale vers une légère stabilité des populations rurales. C'est également, la démarche de projection démographique la plus plausible dans les vingt ans à venir, retenue par les instruments d'aménagement du territoire, tel que le SRAT.

Elle tient compte également des efforts consentis pour freiner ce phénomène complexe qui est l'exode rural afin de rétablir la dynamique de développement de la zone rurale par les multiples programmes envisagés tel que l'injection de l'habitat rural, l'installant de l'infrastructures de base et les équipements nécessaires et créer des liaisons rapides vers le Chef-lieu tel que l'ouverture des pistes ou chemin vicinal ; afin d'améliorer le mode de vie d'une part et de stabiliser la population sur les lieux d'autres part.

1-1 Données démographiques prévisionnelles à l'horizon 2036 :

La projection de la population aux différents termes sera faite en trois hypothèses fondées sur les tendances passées et récentes. Elles se résument comme suit :

L'hypothèse faible ; le taux d'accroissement observé va baisser pour atteindre **1.22%** proche du taux de la wilaya.

L'hypothèse moyenne ; le taux d'accroissement va évaluer d'une manière tendancielle pour atteindre **2.98 %** sous les effets conjugués des deux phénomènes à savoir un taux de natalité et un solde migratoire contrôlé.

L'hypothèse forte ; le taux d'accroissement va augmenter pour atteindre **3.97%** :

C'est une hypothèse de développement en fonction de la création d'emploi industriel compte tenu du développement du B.T.P (bâtiment et travaux public) et du secteur tertiaire.

La création de nouveaux postes d'emploi engendrait alors l'arrivée d'une population additionnelle à celle qui existe actuellement sous les effets conjugués des deux phénomènes à savoir :

1- Une régression de la natalité.

2- Une baisse de la mortalité dans la mesure où les conditions sanitaires influent sur le nombre de Décès.

3- Un solde migratoire très important motivé principalement par l'obtention d'un emploi

Pour la détermination des projections on a pris en considération les critères suivants :

D'une part; Nous supposons que l'amélioration de l'aptitude donatrice de l'agglomération par l'injection d'un programme conséquent en matière d'habitat et d'équipements d'accompagnements et la création de nouveaux emplois diminuera l'exode à longue distance; c'est pour cette raison qu'on a jugé utile de proposer :

-La stabilisation de la population.

-La dotation de agglomération de toutes les commodités urbaines telles que la viabilisation et l'injection des équipements dans le cadre de la transformation de ce centre de vie en vraie agglomération secondaire.

-Création de nouveau poste d'emploi.

POUR LA ZONE EPARSE

D'après les résultats de la phase diagnostic on a remarqué la répulsion de cette dernière du essentiellement à la conjoncture qui à encourager les habitants de quitter la zone rurale et dirigent vers le chef-lieu, ou vers d'autres wilayas à la recherche d'une vie meilleure.

Nous proposons :

1- La stabilisation de la population avec une légère croissance sous les effets conjugués des deux mouvements naturels (naissances et décès).

2 - Continuer le désenclavement par l'ouverture et l'aménagement de pistes existantes.

Les taux proposés :

- pour la première période quinquennale (5 ans) un taux moyen de **1 %**.

- pour la deuxième période quinquennale (5 ans) un taux de **1,5 %**.

- pour la dernière décennie (10 ans) un taux de **2 %**.

2-2 Projections démographiques selon l'hypothèse FORTE

Cette hypothèse forte repose aussi sur le principe de l'évolution remarquable du taux d'accroissement. En effet, le taux d'accroissement enregistré au niveau national de l'ordre de **1,41 %** et celui de la commune **2,17%** entre les deux recensements intercensitaires **1998** et **2008**, confirme la tendance à la hausse du rythme d'accroissement. Dans cette variante nous supposons l'évolution du taux dont il varié entre **2.47%** et **4%** sous les effets conjugués des deux phénomènes démographiques à savoir le mouvement naturel représenté par une natalité contrôlé et le mouvement migratoire représenté par un exode intérieure frappant justifier par la concentration des équipements structurants au profil du chef-lieu de wilaya ainsi que le mode de vie très favorable au profil de cette dernière.

A cet effet, l'application numérique de l'option de cette hypothèse donne les résultats suivants :

2-3 :PROJECTION DE LA POPULATION

Tableau 13. Projection de la population

Dispersion	2008	2008	2016	2021	2026	2036
Chef-lieu	178888	196335	239215	277 316	329364	487540
Karman	14545					
Senia	2902					
Ain Mesbah	2593	2593	2921	3 147	3474	4447
Zone Eparsé	2306	2306	2598	2 798	3090	3955
Commune	201234	201234	244734	283261	335928	495942

L'estimation de la population pour le court, moyen et long terme se fonde sur le taux d'accroissement qui varie entre **2.47%** et **4%** pour l'ensemble de la commune. Ainsi La population attendue, à l'échéance du P.D.A.U (2036), serait de **495942** habitants, soit un additionnel de **251208** habitants par rapport à la situation actuelle (2016).

2-4:EVOLUTION NETTE

Tableau 14. Evolution nette de la population

Dispersion	2016	2021	2026	2036	TOTAL
Chef-lieu	42880	38101	52048	158175	248324
Ain Mesbah	328	226	328	973	1526
Zone Eparsé	292	201	291	865	1357
Commune	43500	38527	52667	160014	251208

L'accroissement de population (Population additive) attendu pour la durée de validité du PDAU révisé (2016-2036) est de :

248324 habitants supplémentaires pour l'**Agglomération Chef-Lieu de wilaya**.

1526 habitants supplémentaires pour l'agglomération secondaire (**Ain Mesbah**).

704 habitants supplémentaires pour la **zone éparsé** où on a insisté sur la stabilisation de sa population pour soulager la pression sur le chef-lieu et que l'exode rural soit contrôlés.

Soit un total de **251208** habitants pour la commune globale.

2--PROJECTION DE L'EMPLOI

Dans les projections de l'emploi ; il s'agit de déterminer le niveau d'activité envisageable en tenant compte des tendances déjà observés dans le passé qui se résume comme suite :

Tableau 15. Projection de l'emploi

EMPLOI	Année	COURT	MOYEN	LONG
	2016	2021	2026	2036
POP 2016	239215	277316	329364	487540
POP active	131530	152258	180572	266521
Taux d'activité	43.8%	54,90%	54,82%	54,67%
Pop occ estimée	105224	121806	157098	239869
Taux d'occupation	80,00%	80,00%	87,00%	90,00%
Pop en chômage estimée	26306	30452	23474	26652
Taux de chômage	20,00%	20,00%	13,00%	10,00%
Nbre d'emploi à créer	/	4145	6977	3178

A la lecture de ce tableau, on remarque que, le nombre des actifs s'élevait à **131530** dont **105224** estimé d'avoir un emploi ; soit **80 %** de l'ensemble, et **26306** étaient classés comme chômeurs ; soit **20 %** de la population active.

Tableau 16. Nombre d'emploi à créer

TERMES	2016	2021	2026	2036
Population occupée estimée	105224	121806	157098	239869
Nombre d'emploi à créer	4145		6977	3178
Secteur primaire	1036		1744	953
Secteur secondaire	1244		3140	1271
Secteur tertiaire	1865		2093	953

Au vu de ce tableau, la fonction de la commune est strictement dominée par les activités tertiaires qui représentent plus que la moitié de la population occupée en **2016**. Au moment ou en remarque que l'activité agricole a peu d'importance par rapport à l'activité tertiaire a cause des répercussions qui peuvent s'expliquer par les mutations profondes de la mentalité de la population notamment les jeunes qui préfèrent un travail moins pénible avec un revenu meilleur.

Concernant le secteur secondaire la majorité des occupés travaillent surtout dans le Bâtiment et travaux publics, occupation connu par son irrégularité dans l'offre d'emploi.

3-BESOINS EN LOGEMENTS

Tableau 17. Besoins en logement

Dispersion	2016	2021	2026	2036	TOTAL
Chef-lieu	10720	9525	13012	39544	72801
Ain Mesbah	66	45	66	195	371
Zone Eparse	58	40	58	173	330
Commune	10844	9610	13136	39912	73502

Pour la satisfaction des besoins en logements de la population prévue, d'ici l'an **2036**, il y a lieu de prévoir un parc logement nouveau de l'ordre de **73502** logements. Ces nouveaux besoins, ont été calculés sur la base d'un taux d'occupation par logement (TOL) de **04** personnes par logement.

3-1 BESOINS EN FONCIER RESIDENTIEL

La densité brute retenue pour l'évaluation des besoins en fonciers urbains est de **120** logements/ha pour l'habitat collectif destiné en **milieu urbain**, et **30** logements/ha pour l'habitat individuel programmé pour le hors chef-lieu (**A.S et zone éparsé**) intégrant l'ensemble des besoins en voirie, et espaces verts. A partir de cette densité, les besoins cumulés en surface seront illustrées par le tableau suivant :

Tableau 18. Besoins en foncier d'habitat (en Ha)

Dispersion	2016	2021	2026	2036	TOTAL
Chef-lieu	89,33	79,38	108,43	329,53	606,68
Ain Mesbah	2,19	1,50	2,18	6,49	12,36
Zone Eparsé	1,94	1,34	1,94	5,77	10,99
Commune	93,46	82,22	112,56	341,79	630,03

Les besoins en terrains urbanisables correspondants à l'accroissement démographique de l'hypothèse **forte** prévu pour l'horizon **2036** sont estimés à :

606,68 Ha (déficit besoins à court terme), soit **91.80 %** de la superficie globale dégagée pour l'agglomération chef-lieu de wilaya;

12,36 Ha, soit **5.53 %** de la superficie globale dégagée pour l'agglomération secondaire de **Ain Mesbah** ;

5,97 Ha, soit **2.67 %** de la superficie globale dégagée pour la **zone éparsée**.

Soit un total de **630,03Ha** pour la commune totale.

3-2 BESOINS EN FONCIER D'EQUIPEMENTS + 20%

Tableau 19 . Besoins en foncier d'équipement (en Ha)

Dispersion	2016	2021	2026	2036	TOTAL
Chef-lieu	17,87	15,88	21,69	65,91	121,34
Ain Mesbah	0,44	0,30	0,44	1,30	2,47
Zone Eparsée	0,39	0,27	0,39	1,15	2,20
Commune	18,69	16,44	22,51	68,36	126,01

Les besoins en équipements sont calculés sur la base d'une fourchette de **20%** par rapport aux besoins en logements, soit **126,01ha**.

Cette superficie reste néanmoins basique avec des équipements structurants tels que le tribunal, l'hôpital, et les équipements d'investissement tels que (hôtellerie, show room, galerie marchande, parking relais, piscine etc.). La superficie nécessaire peut atteindre jusqu'à 60 hectares.

Le total des besoins en superficie à urbaniser s'élèverait à **126,01 ha**, répartis comme suit :

A.C.L 92% du total ; soit environ **121,34ha**.

La zone éparsée environ **3 ha**.

3-3 BESOINS EN FONCIERS D'HABITAT ET D'EQUIPEMENTS

Tableau 20. Besoins en foncier habitat et équipement (en Ha)

Dispersion	2016	2021	2026	2036	TOTAL
Chef-lieu	107,20	95,25	130,12	395,44	728,01
Ain Mesbah	2,62	1,81	2,62	7,78	14,83
Zone Eparses	2,33	1,61	2,33	6,92	13,19
Commune	112,16	98,66	135,07	410,15	756,04

A la lecture de ce tableau on remarque que, selon l'hypothèse forte la commune de **TIARET** d'ici l'horizon **2036** aura besoins d'un foncier de **756 ha** dont **728 ha** pour le centre urbain chef-lieu de wilaya , **15 ha** pour l'agglomération secondaire de **Ain Mesbah** et **13,19 ha** pour le milieu rural pour améliorer le mode de vie et par la suite stabilisé la population rurale sur les lieux.

4-L'INFRASTRUCTURE HYDRAULIQUE :

La ville de **Tiaret** est alimentée à partir du barrage de **Bakhadda** qui est la ressource principale.

Le volume moyen extrait du barrage pour la ville de **Tiaret** et sa zone industrielle est de **254.63/s** :

4-1:Capacité Actuelle De Stockage Dans La Commune

Les réservoirs de la ville de **Tiaret** sont illustrés dans le tableau ci-dessous.

Tableau N°21: Capacité actuelle de stockage dans la commune

Réservoirs	Capacités	Situation	Etats	Rôles
Sidi Khaled	2X1500 M ³	Situé à l'ouest sur les hauteurs de la ville	Plus ancien ouvrage à Tiaret	Assurer un régulateur de pompage pour le réservoir fortin et Besseghir Alimenter gravitairement réservoir Currelly Assure la distribution pour une partie de centre-ville par une conduite 300mm
Foret	2X3800 M ³	Situé à l'ouest	Son état est jugé bon	Il joue un rôle important pour la distribution de la partie sud de la ville par une conduite 400mm
Fortin	2X3200 M ³	Situé au nord-est	Son état est jugé moyen	Assurer la pression de l'étage haut Assurer l'alimentation du réservoir 500m ³ (Bouhenni) par un pompage
Bouhenni	500 M ³	Situé au nord sur les hauteurs de la ville	Son état est jugé moyen	Il assure la distribution pour une petite partie haute de la ville l'école paramédicale et hôpital psychiatrique.
Zmala	5000 M ³ + 2500 M ³ +5000 M ³	Situé à l'est	Nouveau Ouvrage son état bon	Il joue un rôle pour la distribution de la partie est par une conduite 600mm ainsi que le nouveau pôle universitaire
Curelly	2X1500 M ³ + réservoirs (900 M ³ + 300 M ³ , sont hors service)	Situé au centre-ville	C'est un ancien ouvrage à Tiaret	Il joue un rôle important pour la distribution d'une partie du centre-ville.
Telmaya	2500 M ³	Situé dans la partie sud	Nouvel Ouvrage son état est bon	Alimente la partie sud de la ville par une conduite 500mm.
Besseghir	1000 M ³ + 2500 M ³	Situé au nord sur les hauteurs de la ville	En générale son état est jugé moyen	Il assure la distribution pour une partie haute de la ville par une conduite 250 mm
CADAT	5000 M ³ + 1000 M ³	Situé au sud de la zone industrielle	En générale son état est jugé moyen	Il assure le stockage de réservoir de 1000m ³ (CADAT) pour les besoins industriels et le renforcement de distribution de la ville.

Source : Service d'hydraulique (Tiaret).

4-2:RESSOURCES DISPONIBLES :

Concernant les ressources disponibles (utilisées) en alimentation en eau potable sont :

-

*Barrage **Benkhadda** $22.000 \text{ m}^3 / \text{j}$ soit un débit de **254.63/s**

* Nappe de **Tousnina** $5000 \text{ m}^3 / \text{j}$ soit un débit de **57.87/s**

* station de traitement de **oued Mina** $6000 \text{ m}^3 / \text{j}$ soit un débit de **69.44l/s**

* Nappe de Ain-D'zarit soit un débit de $1000 \text{ m}^3 / \text{j}$ soit un débit **11.57L/s**

* Forage **Dahmouni** $250\text{m}^3 / \text{j}$ soit un débit de **2.89l/s**

Ce qui donne un débit total de :

$$Q_T = 254.63 + 57.87 + 69.44 + 11.57 + 2.89 = 396,41/s$$

Source : Subdivision des ressources en eau Tiaret

4-3: RESEAU D'ASSAINISSEMENT EXISTANT

L'assainissement des eaux usées de la ville de Tiaret a suscité l'intérêt des autorités locales, tant des problèmes de M.T.H et les inondations qui ont eu lieu dans un passé récent et ont causé des victimes.

La configuration du relief de la ville de Tiaret montre bien l'existence de deux grands bassins (Est et Ouest). Ces bassins sont scindés par une ligne de crête ou ligne de partage des eaux. Le bassin "Est" est drainé par Nahr Ouassel qui se déverse dans le barrage de Dahmouni. Le bassin Ouest se déverse dans Oued Mina qui est l'affluent principal de barrage Bakhadda, ce dernier constitue la source principale d'alimentation en eau pour Tiaret et quelques localités.

Le réseau d'assainissement de la ville de Tiaret est de type Unitaire sauf pour le cas des Z H U N I et II.

Le schéma directeur d'assainissement de la ville de Tiaret a pris en charge les problèmes principaux du réseau, à savoir la réfection et la rénovation des conduites défectueuses et sous dimensionnées ; l'implantation appropriée des déversoirs d'orage et le transfert des eaux usées du bassin Ouest vers la station d'épuration qui est en cours de réalisation située dans le bassin Est à six kilomètres de Tiaret, à un point de connexion des principaux collecteurs de la ville et Nahr Ouassel. Toutes ces eaux usées seront épurées avant d'être acheminées vers le barrage Dahmouni et utilisées pour l'irrigation.

L'opération consiste à recueillir les eaux usées et pluviales dans quatre grands collecteurs ou émissaires (collecteur Karman, collecteur Est, collecteur Rahma et collecteur Sud + Zaâroura).

5 :GRANDES OPERATIONS REALISEES EN HYDRAULIQUE ET ENVIRONNEMENT

-L'aménagement de la partie aérienne de Oued Tolba en voie piétonnière.

-L'Oued Tolba a fait l'objet d'un projet de confortement de sa galerie à plusieurs endroits de la ville pour parer aux problèmes des risques d'affaissements qui ont occasionné à plusieurs reprises par le passé des éboulements entraînant des tassements dangereux pour les bâtiments avoisinants

-Le choix d'une nouvelle décharge publique répondant aux normes.

-La réhabilitation des Z.H.U.N a été amorcée par l'opération d'amélioration urbaine.

-Concernant la protection de la ville de Tiaret contre les eaux sauvages deux projets d'ouvrages hydrauliques sous forme de galeries ont été réalisés :

L'un pour drainer les eaux provenant du bassin Est par une galerie à section rectangulaire de hauteur et largeur importantes située le long de la double voie réalisée récemment permettant de relier la route de Bouchekif (C.W7) à la R.N 14. Cette galerie continue son chemin le long de la route de Bouchekif et se termine par un déversoir d'orage.

L'autre sur le bassin Ouest draine les eaux sauvages qui s'acheminent par Oued Sidi Khaled. Cette galerie de forme circulaire d'un diamètre important a été réalisée en prolongement de la galerie existante de section rectangulaire qui prend naissance en contre bas du lotissement

de Sidi Khaled et en amont du quartier Louz-Mezhoud et s'arrête dans la partie haute de Mezhoud. L'ouvrage circulaire prend ainsi le relais et achemine les eaux pluviales jusqu'à la station de relevage récemment réalisée qui refoule ces eaux et celles de Oued Tolba vers la future station d'épuration située sur le versant Est à six (6) Km du chef-lieu.

La station de relevage a été conçue dans le but de collecter toutes les eaux du bassin Ouest et de les acheminer vers le bassin Est pour finalement les faire converger avec les autres collecteurs sur la station d'épuration en projet.

Cette station d'épuration est conçue pour protéger et préserver le barrage Dahmouni contre la pollution hydrique.

D'autre part le barrage Bakhadda sera épargné des effets néfastes et nocifs de Oued Tolba.

-La construction de murs de soutènements, le reboisement des bassins dénudés et les travaux de D.R.S nécessaires à la protection de la ville contre les eaux sauvages n'ont pas encore été étudiés pour être réalisés.

Conclusion :

L'urbaniste ne peut pas dire exactement quels changements futures pourraient affecter la ville , mais il peut anticiper certains changements et les prévoir dans le plan ,cela peut ne pas être suffisant à long terme ainsi un urbaniste qui tente d'anticiper les besoins futures liés à la configuration spatiale de la ville se heurte à des difficultés exceptionnelles car il ne peut pas toujours prévoir les nouvelles inventions ou leurs effets par exemple les gens se déplacent dans différents types de voitures , ce que l'urbaniste n'aurait pas pu prévoir il Ya une cinquantaine d'années , de même un urbaniste peut pas prédire les prix des terrains urbains ou la population d'une ville dans un avenir proche , l'urbaniste peut recommander la réservation de certaines parcelles de terrain pour les parcs , terrains de jeu , centre de loisir , etc. ... qui sont réellement nécessaires a la population croissante de la ville, on conclut qu'il faut bien comprendre le rôle d'un urbaniste et ce que on peut prévoir et pas pour pouvoir bien gérer les futur PDAU et POS de la wilaya , ainsi que pour éviter le phénomène de décalage entre ce qui est prévu et se sera appliquer , il faut corriger les anciennes théories pour avoir un futur résultat fiable .

Chapitre 03 : Aménagement et règlements :

1- LE PLAN D'AMENAGEMENT COMMUNAL :

A)-Le territoire :

1-AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

La partie aménagement proposée dans cette phase d'étude rentrant dans le cadre de la deuxième révision du PDAU de **TIARET** répond aux dispositions de la loi n°01-20 du 12 décembre 2001 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire qui définit les orientations et les instruments d'aménagement du territoire de nature à garantir un développement harmonieux et durable de l'espace national.

Les orientations et les instruments de la politique nationale d'aménagement et de développement durable du territoire sont explicités et traduits conformément au schéma national d'aménagement du territoire, au schéma régional d'aménagement du territoire ainsi qu'au plan d'aménagement du territoire de wilaya.

A ce titre, le schéma national d'aménagement du territoire détermine les principes et les actions d'organisation spatiale et tient compte des situations spécifiques qui caractérisent le territoire.

Compte tenu de la spécificité et de la situation de la commune de **TIARET** dans une région montagneuse, il est prescrit par le schéma national d'aménagement du territoire dans son article 14, pour les zones de montagnes, le développement d'une économie intégrée, liée à :

- La mobilisation des ressources hydriques par des techniques adaptées ;
- Le développement de l'agriculture et de l'élevage de montagne ainsi que la création d'aires irriguées adaptées ;
- La reforestation, la préservation et l'exploitation rationnelle du patrimoine sylvicole
- La protection de la biodiversité biologique ;
- L'exploitation optimale des ressources locales en développant l'artisanat, le tourisme et les activités de loisirs adaptées à l'économie de montagne ;
- Le désenclavement en améliorant les réseaux de communication et de télécommunication ;
- La protection de centres de vie ;
- La protection, la sauvegarde et la valorisation des biens culturels, historiques et archéologiques.

- Ressources en eau

Les ressources en eau constituent l'élément fondamental du développement durable. L'enjeu en ce qui concerne cette ressource stratégique consiste dans :

- La préservation de la ressource contre toute forme d'exploitation abusive ou de pollution et de dégradation : Réalisation de stations d'épuration des eaux au niveau des agglomérations importantes pour lutter contre la pollution, traitement des bassins versants pour atténuer le processus d'envasement sur les ouvrages hydrauliques existants et projetés ; définition des priorités quant à l'affectation des ressources entre les différents usagers ;

- Une plus grande mobilisation des ressources superficielles et des eaux non conventionnelles : réalisation de nouveaux ouvrages hydrauliques (barrages), aménagement des oueds avec injection de retenue collinaire, pompage au fil de l'eau, utilisation des eaux usées recyclées pour l'irrigation ;
- Une économie de l'eau par l'utilisation des techniques nouvelles d'irrigation : développement de l'irrigation par goutte à goutte ;
- Une diminution au maximum des pertes aux réseaux : adduction, stockage et distribution.

- Agriculture

L'agriculture dans la steppe est fort ancienne, sa croissance a pris essentiellement une forme extensive avec une progression accélérée de la demande induite par une forte augmentation de la population. L'extension et la diversification des cultures (cultures maraîchères et arboriculture) ont bouleversé le paysage. Les nouvelles superficies cultivées sont souvent soustraites au pastoralisme, ce qui accroît la charge en cheptel sur les pâturages, et sont livrées à une pratique agricole non durable. La mise en œuvre par les pouvoirs publics d'un Plan national de Développement agricole (PNDA) a porté entre autres sur la mise en valeur des terres par concession incluant les zones steppiques sans prendre de précautions nécessaires. Environ 150 000 hectares destinés à la culture ont été attribués par l'État aux agro-pasteurs.

Il est donc urgent et vital de mettre un frein à ce phénomène de régression de l'espace agricole en mettant en place une politique de préservation et de valorisation de ces terres. Ceci se traduit dans les faits par des actions suivantes :

- L'intervention contre l'urbanisation anarchique et une meilleure protection des terres;
- Le développement de l'irrigation ;
- Les travaux d'aménagement et de bonification des sols (sols vulnérables, minces et pauvres en matières organiques).
- L'adaptation des systèmes de culture aux conditions du relief et aux nouvelles exigences induites par le changement climatique ;
- Le désenclavement des terres agricoles
- Le développement d'une agriculture moins consommatrice d'eau sur la partie Est et la partie Sud.

- Patrimoine forestier

Il est utile de rappeler que le massif forestier abrite un potentiel appréciable en forêts de natures diverses. Ces forêts, ne sont pas à l'abri de menaces liées aux conditions naturelles et aux pressions anthropiques.

L'enjeu réside d'abord dans leur préservation, pour leur rôle de protection contre l'érosion des sols et pour la lutte contre la désertification. Mais aussi dans les perspectives qu'offre leur valorisation pour impulser le développement local sur les plans économique et social.

Par ailleurs, la préservation et la valorisation de ce patrimoine, pour être durable et rationnelle, passe par l'élaboration de plans d'aménagement et d'exploitation.

2-PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT

2-1 Option d'aménagement communal

S'agissant d'une commune typiquement montagnaise, les actions à mener doivent converger à redynamiser l'exploitation des ressources naturelles existantes. En effet, la présence de terres agricoles en périphérie de la commune et celles des servitudes (la voie d'évitement, ligne électrique de haute tension HT et la THT, la conduite du gazoduc, les oueds,..) constituent des contraintes majeurs. Il s'agira, notamment de :

- ZET a concrétises en vue d'un expansion touristique " structure d'accueil(plateau- zone de montagne - forestier).
- Foret protection contre les incendies et l'érosion ; préservation du patrimoine forestier.
- ZET a concrétise en vue d'un expansion touristique (jumenterie de chaouchaoua).
- Une mobilité urbaine importante entre l'ACL et la commune de Dahmouni.
- La conurbation de l'ACL avec les deux agglomérations secondaires (Karman et Senia).
- Ain Selsoul une zone à promouvoir en zone expérimentale des nouvelles essences.
- Le développement de l'agriculture et de l'élevage ainsi que la création d'aires irriguées adaptées ;
- La reforestation, la préservation et l'exploitation rationnelle du patrimoine sylvicole .
- La protection de la biodiversité biologique ;
- L'exploitation optimale des ressources locales en développant l'artisanat, le tourisme et les activités de loisirs;
- La protection, la sauvegarde et la valorisation des biens culturels, historiques et archéologiques.
- Reboisement des piémonts dégradés par des travaux de correction torrentiel mécanique (gabionnage) au niveau des zones à forte pente et l'introduction des espèces végétales adaptées.
- Amélioration urbaine à travers les principaux centres agglomérés.
- Modernisation des voiries à travers la commune et l'ouverture de nouveaux axes en direction de la zone épars

3- PRINCIPES D'AMENAGEMENT

Les principes d'aménagement peuvent se résumer comme suit :

1- LE SECTEUR NON URBANISABLE

La nature est une richesse dont on doit la protéger.

L'ancien P.D.A.U a tenté de protéger les espaces naturels en créant des zones rurales. Sous cette appellation unique, se trouvait des terrains aux vocations très variées : forêts, landes, terres agricoles, etc. .Le P.D.A.U révisé doit permettre l'émergence de zones naturelles diverses et

variées et les droits à construire doivent être édictés pour chaque zone spécifique. Le secteur non urbanisable doit être subdivisé en zones homogènes selon les critères :

- Economiques : agriculture, sous-sol,
- Ecologiques : forêts, faune et flore,
- Historiques ou archéologiques : gisements, hauts lieux de l'histoire.

Ces zones peuvent être aussi :

- sujettes à des risques naturels : glissement de terrains, inondation,
- exposées à des nuisances : lignes électriques HT et MT, gazoduc, routes ...

- Développement durable et Aménagement du territoire, des préoccupations communes Loi n° 01-20 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire.

Les orientations et les instruments d'aménagement du territoire de nature à garantir un développement harmonieux et durable de l'espace communal, fondé sur:

- Les choix stratégiques que requiert un développement de cette nature;
- Les politiques qui concourent à la réalisation de ces choix;
- La hiérarchisation des instruments de mise en œuvre de la politique d'aménagement et de développement durable du territoire.

Les zones à promouvoir, à des contrats de développement liant l'Etat, et/ou les collectivités territoriales et les agents et partenaires économiques.

La mise en pratique du Développement Durable ne va pas sans difficulté, faute de moyens et de volonté politique.

A l'échelle communale, ceci peut s'illustrer d'une part par le décalage qu'il y a eu entre les objectifs ambitieux affichés par les autorités locales, et ce qui a été fait ensuite

Le développement futur de la commune de Tiaret est basé sur la création d'un équilibre entre le chef-lieu de commune et les autres.

Les efforts ont pour objectifs principaux, la réponse aux besoins de développement des différentes zones de la commune, en accordant une attention particulière aux régions qui connaissent des problèmes d'ordre générale, tels que le manque d'équipements, l'enclavement....etc., qui favorisent le phénomène d'exode rural.

L'armature urbaine communale actuelle de **TIARET** se structure principalement autour de la **RN 23**. A la limite des orientations d'aménagement du territoire, nous proposons dans le cadre de l'étude du Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme des actions d'aménagement de l'armature urbaine communale qui se résument comme suit :

- La diminution de la pression exercée sur le chef-lieu.
- Le renforcement du rôle de l'agglomération secondaire **AIN MESBAH**
- La stabilisation de la population rurale sur les lieux.

- La liaison des douars par des voies goudronnées.
- La dotation du lieu-dit « **Douar Sensoul** » en équipements nécessaires.

A cet effet, le secteur urbanisé qui correspond au tissu urbain existant compte une zone UR. Elle correspond à l'habitat (individuel, nécessite une opération de réorganisation...) et aux équipements existants.

2 – SECTEUR A URBANISER

Inclut les terrains destinés à être urbanisés à court et moyen terme, à un horizon de 10 ans dans l'ordre de priorité prévue par le PDAU (plan directeur d'aménagement et d'urbanisme).

A- SECTEUR DU COURT TERME (SAU/CT).

Il est présenté par le **POS 1** approuvé et qui est le tissu existant (**SAU/CT**), délimité par le secteur a urbaniser au moyen terme a Nord- est et par le secteur a urbaniser au long terme au Nord-ouest. Le programme urbanistique définit pour ce terme, figure dans les tableaux ci-dessus (Voir plan d'aménagement)

B- SECTEUR DU MOYEN TERME (SAU/MT).

Il se situe au Nord- est (**SAU/MT**), délimité par le tissu existant (**POS 1**) au Sud et par le secteur a urbanise à long terme à l' Ouest. Le programme urbanistique définit pour ce terme, figure dans les tableaux ci-dessus (Voir plan d'aménagement)

3- SECTEUR D'URBANISATION A LONG TERME (SAU/LT)

Le secteur d'urbanisation future inclut les terrains destinés à être urbanisés à long terme (l'an 2036) aux échéances telles que prévues par le P.D.A.U Tous les terrains situés dans ces secteurs sont frappés d'une servitude temporaire de non aedificandi, cette servitude n'est levée aux échéances prévues, que pour les terrains ayant fait l'objet d'un POS. (Voir plan d'aménagement)

LES EQUIPEMENTS.

Le choix de l'implantation des équipements a été effectué de façon à combler le déficit dans les zones urbaines existantes et à créer un équilibre entre l'habitat et les équipements projetés.

Ces derniers doivent être diversifiés et répartis sur l'ensemble des zones projetées afin d'éviter leur sous-équipement et donc leur dépendance d'autres zones.

4- SECTEUR NON URBANISABLE (ZN).

Ce secteur correspond aux terrains pour lesquels les droits de construire peuvent être édictés mais réglementés dans des proportions limitées et compatibles avec l'économie générale.

Pour le cas de l'agglomération de **AIN MESBAH**, il comprend.

- Les espaces verts et espaces boisés, à l'intérieur du tissu existant.
- La route nationale **RN 23**
- Les vergers situés à l'intérieur de l'agglomération.
- Les lignes électrique a moyenne tension (LMT) .

4- Les Périmètres D'intervention Des P.O.S :

POS N° 1 (24.8 ha) : intervient sur le secteur urbanisé (**UR**) est parvient aux déficits actuel de l'agglomération ;il est approuvé..

POS N° 2 (8.7 ha) : intervient sur le secteur a urbanisé a long terme (**SAU/LT**) , il Prendra en charge les besoins futur de l'agglomération.

POS N° 3 (15 ha) : intervient sur le secteur a urbanisé a moyen terme (**SAU/MT**) , il Prendra en charge les besoins de l'agglomération.

4-1 Délimitation Des Zones à P.O.S

Compte tenu de la nécessité de mise en œuvre des orientations de la présente révision PDAU, il est envisagé pour l'agglomération secondaire de **AIN MESBAH**, deux (**02**) zones à POS (plan d'occupation du sol) :

POS N° 2: se trouve dans la partie Nord- ouest de l'agglomération

POS N° 3: se trouve dans la partie Nord- est de l'agglomération

LA REVISION DU POS 03 - 04 DANS UN SEUL POS

DETAIL DES POS							
N° DE POS	OBJET	SUPERFICIE EN HA	TERMES	BESOIN EN LOGTS	BESOIN EN EQUIPEMENT	CES MAX	COS MAX
POS01 EXISTANT	REGLEMENTER L'EXISTANT - DENSIFIER LES POCHE VIDES	24,8H	C/ T 2018	IND 2,86H	0,2H	0,6	1,8
POS02 PROJETE	AMENAGEMENT DE L'EXTENSION DU PDAU - SATISFACTION DES BESOINS EN LOGTS ET EQUIPEMENTS	8,7H	L/T 2036	/ 973	1,3	0,6	0,6 - 1,2
POS03 A REVISER	AMENAGEMENT DE L'EXTENSION DU PDAU - SATISFACTION DES BESOINS EN LOGTS ET EQUIPEMENTS	15H	C/T 2018 - M/T 2023	/ 222	1,14	0,6	0,6 - 1,2

5-) Agglomération chef-lieu de commune

Le Chef-lieu présente une très forte attractivité de la population des communes limitrophes et celles de la Wilaya.

Spatialement la consommation excessive de l'espace au détriment des terres agricoles, a engendré de nouveaux phénomènes urbains, tel que la conurbation de Tiaret et Zaâroura, ainsi que l'émergence du phénomène bidonville.

5-1-ETAT DE FAIT :

Le périmètre de la ville de Tiaret A.C.L présente une surface de **3061 ha**.

Délimité:

- ✓ au Nord par la zone forestière,
- ✓ au Sud par des terres agricoles.

5-2-CONTRAINTE ET SERVITUDES :

a- Les Contraintes :

Nous avons :

-THT : 220 kva des lignes électriques de très haute tension qui relie:

Tiaret vers Oued Sly.

Tiaret vers Tissemsilt.

Tiaret vers Saida.

-HT : 60 kVa des lignes électriques de haute tension qui relie:

Tiaret - Frenda deux lignes.

Tiaret - Sougueur deux lignes.

Tiaret - Tissemsilt.

Tiaret - VRTT.

Tiaret - SNVI.

-LMT : des lignes électriques de moyennes tensions.

-Faisceau de ligne de gaz (pipe) +les postes de détente.

-Routes Nationales RN 14, RN23, RN90, RN 40 A.

-Chemin de wilaya CW 11.

-Chemin de fer.

-Le cimetière.

-La zone industrielle + le parc industriel.

b- Les Servitudes :

-Servitudes la route nationale 25 m de part et d'autre.

-Servitudes du chemin de wilaya 15 m de part et d'autre.

-Servitudes du chemin de fer 35 m de part et d'autre.

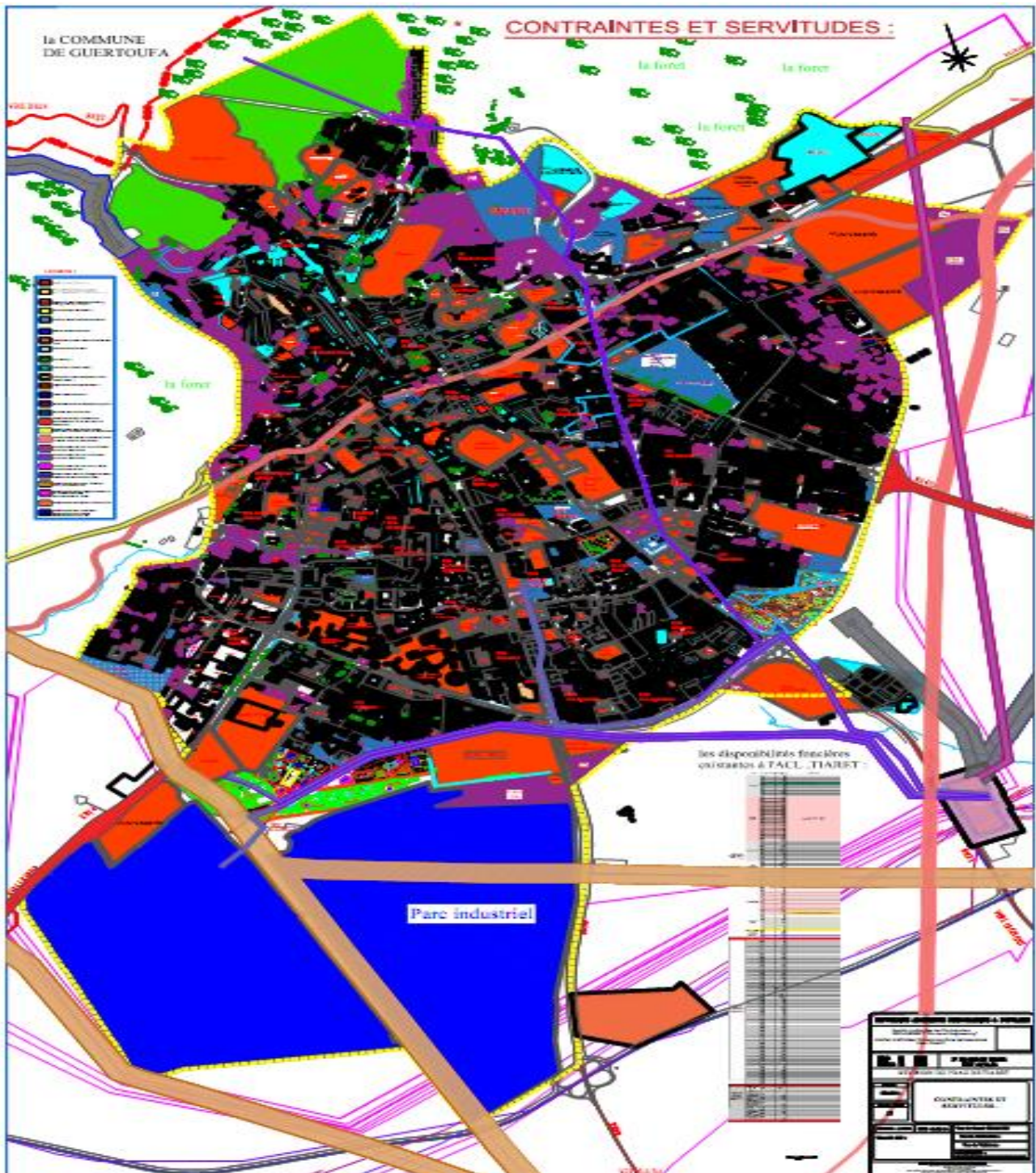
-Servitudes de la THT 25 M de part et d'autre.

-Servitudes de la HT 7 M de part et d'autre.

-Servitudes de la LMT 3M de part et d'autre.

-Servitudes des lignes de gaz +poste de détente 75 m.

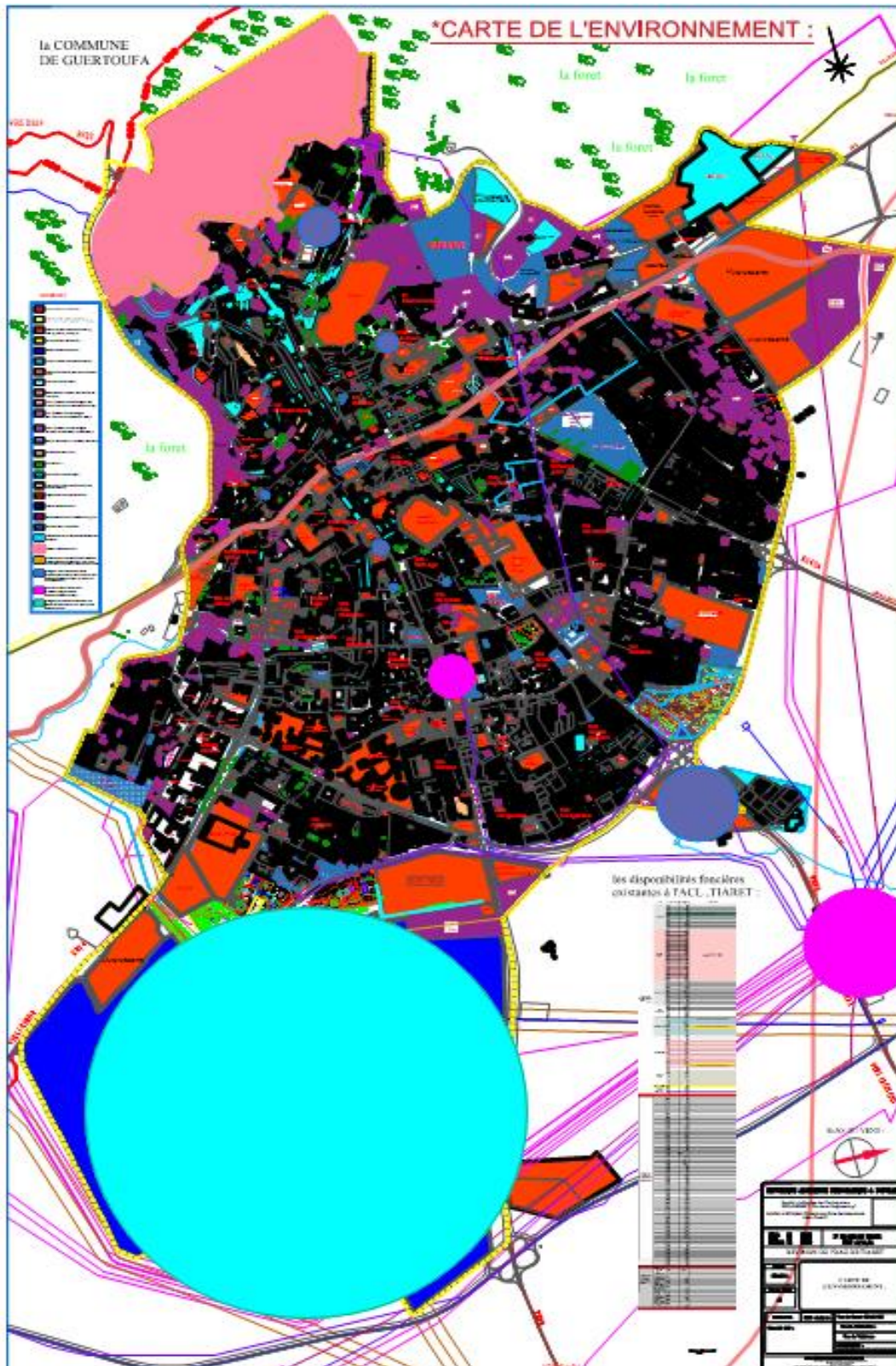
- Servitude du pipe 75 m de part et d'autre.
- Servitudes des équipements de production d'électricité et de gaz 75 m.
- Servitudes du cimetière un rayon de 25 m.
- Servitudes de la zone industrielle + le parc industriel 75 m.



5-3-L'ENVIRONNEMENT :

Le couvert végétal est peu présent dans le périmètre de l'ACL surtout dans la partie Sud.

Les différents facteurs qui affectent l'environnement.



6-LES DISPONIBILITES FONCIERES EXISTANTES A L'A.C.L DE TIARET :

/	N / POS	POCHES VIDES	SURFACE (HA)	REMARQUES
DISPONIBILITES REGLEMENTEES PAR LES POS 10,25 HA	ROUTE D'ALGER	P/01	0,1	
		P/02	0,14	
		P/03	0,22	
		P/04	0,13	
		P/05	0,33	
		P/06	0,28	
		P/07	0,6	
		P/08	0,2	
		P/09	0,1	
	Surface totale		3,23	09 poches vides
	ZONE DES PARCS	P/10	0,17	POCHE COMMUNE ENTRE POS ZONE DES PARCS ET POS MEZGUIDA
		P/11	1,6	POCHE COMMUNE ENTRE POS ZONE DES PARCS ET POS MEZGUIDA
		P/12	0,78	
	Surface totale		2,55	03 poches vides
	POS MEZGUIDA	P/13	0,67	
		P/14	0,15	
		P/15	804M ²	
P/16		0,14	POCHE COMMUNE ENTRE POS ZONE DES PARCS ET POS MEZGUIDA	
Surface totale		1,04	04 poches vides	

PERMIS DE LOTIR D 121	P/17	0,35	
	P/18	0,13	
	P/19	1	
Surface totale		1,48	03 poches vides
pos 02 cité CHAIB	P/20	0,32	
	P/21	0,78	
	P/22	0,85	
Surface totale		1,95	

10,25

DISPONIBILITES NON REGLEMENTEES PAR LES POS <u>17,08HA</u>	P/23	3,2	(el hachemi larbi)
	P/24	0,4	(el hachemi larbi)
	P/25	1,8	(el hachemi larbi)
	P/26	0,7	
	P/27	0,93	
	P/28	0,19	
	P/29	0,35	
	P/30	0,12	
	P/31	0,16	
	P/32	0,1	
	P/33	0,16	
	P/34	0,09	
	P/35	0,1	
	P/36	0,23	
	P/37	0,19	
	P/38	0,11	
P/39	4,5		

		P/40	0,85	
		P/41	2,4	
		P/42	0,5	
			17,08	20 poches vides
DISPONIBILITES A L'INTERIEUR DES EQUIPEMENTS EXISTANTS <u>7,68 HA</u>	CENTRE DES VIELLES ET DES HANDICAPES	P/43	0,91	
	E,R,I,A,D	P/44	0,36	
	CADASTRE	P/45	0,29	
	INSTITUT DE TCHNOLOGIE ET D'EDUCATION	P/46	0,15	
	LYCEE DIB	P/47	0,7	
	AUBERGE	P/48	0,64	
	CLINIQUE HEMODIALYSE	P/49	0,16	
	ECOLE PRIMAIRE POS ZONE DES PARCS	P/50	0,17	
	PARC INDUSTRIELLE	P/51	4,3	
				7,68

7- PRINCIPES D'AMENAGEMENT :

Le chef-lieu de la commune de TIARET présente un développement très particulier malgré :

- L'ancienneté du centre-ville qui nécessite une restauration .
- La disponibilité foncière .

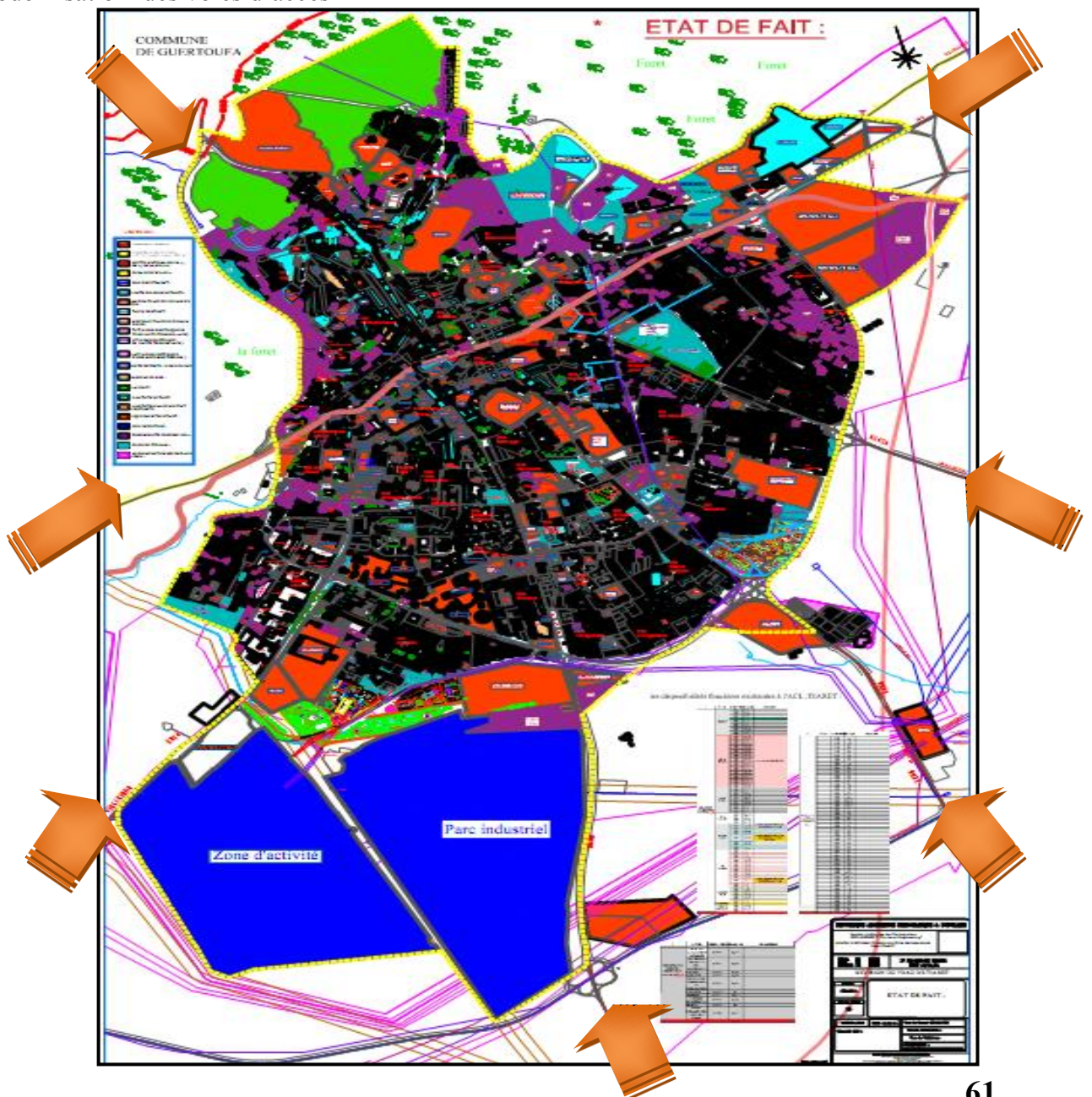
La dynamique d'urbanisation du chef-lieu est tributaire de deux paramètres essentiels:

- Le peuplement du chef-lieu .
- La mise en place d'une structure urbaine.

Les actions à entreprendre dans l'aménagement :

-Embellir la ville de TIARET par :

Mettre en valeurs tous les accès à la ville, par la projection d'un aménagement adéquat et la modernisation des voies d'accès



- Favoriser la promotion immobilière et promouvoir le programme d'habitat au sein du tissu urbain.
- Réintroduire l'axe structurant "ancien chemin de fer" dans le développement global de la ville .
- Dédoublage de la voie d'évitement menant à ORAN .
- Modernisation et aménagement du CW 11 en voie **2x3.5** m avec accotement
- Satisfaire le besoins de la population en matière d'habitats et d'équipements.
- La morphologie du site à imposer un étalement urbain vers le Sud ce qui a induit la conurbation avec l'Agglomération secondaire de KARMAN et celle de Senia.

A) - LE SECTEUR NON URBANISABLE

L'ancien PDAU a tenté de protéger les espaces naturels en créant des zones rurales. Sous cette appellation unique, se trouvait des terrains aux vocations très variées : forêts, terres agricoles,

Le PDAU révisé doit permettre l'émergence de zones naturelles diverses et variées et les droits à construire doivent être édictés pour chaque zone spécifique. Le secteur non urbanisable doit être subdivisé en zones homogènes selon les critères :

- Economiques : agriculture, sous-sol,
- Ecologiques : forêts, faune et flore,
- Historiques ou archéologiques : gisements, hauts lieu de l'histoire.

Ces zones peuvent être aussi :

- sujette à des risques : glissement de terrains, inondation, avalanches ;
- exposés à des nuisances : lignes électriques HT et MT, Gazoduc, routes ...

8- LES ZONES URBAINES :

Le statut de la zone urbaine dépend des équipements :

- Voirie, eau, électricité pour les infrastructures,
- Ecoles, espaces verts équipements sportifs et culturels, commerces, etc.

Le secteur urbanisable est composé des secteurs urbanisés, des secteurs à urbaniser et des secteurs d'urbanisation future.

a) Le secteur urbanisé au chef-lieu :

Les secteurs urbanisés situés à l'intérieur du périmètre urbain du chef-lieu communal sont constitués par les POS à maintenir : **POS Nord-Est, POS Village hippique, POS CNEP , POS Senia et Karman .**

Doivent faire l'objet d'opérations de restructuration et de densification urbain.

Article 4 : Découpage Du Territoire En Secteurs Réglementaires

Le territoire couvert par le présent règlement est **divisé** en secteurs règlementaires (**article 20.21.22 et 23 / la loi 90-29**).

Les dits secteurs sont déterminés comme suit :

- Secteur urbanisé.
- Secteur à urbaniser.
- Secteur d'urbanisation future.
- Secteur non urbanisable.

. SECTEUR URBANISE :

2. SECTEUR A URBANISER

- la zone à urbaniser à court terme
- La zone à urbaniser à moyen terme.
-

3. SECTEUR D'URBANISATION FUTURE

- les zones à urbaniser à long terme :

4. SECTEUR NON URBANISABLE

Son périmètre englobe toute la zone non urbanisable : **NU**.

Elle est composée de tous les sites et terrains occupés actuellement ou bien destinés par le P.D.A.U ou par les différents P.O.S à accueillir des espaces verts ou à boisier.

C- DEROGATIONS :

Des dérogations peuvent être accordées par Monsieur le wali concernant l'application du coefficient d'occupation du sol et par l'ensemble des zones sur la base d'un plan après avis du président de l'assemblée populaire communale et la commission technique.

D- DEFINITION :

1- LA RENOVATION URBAINE : Constitue une intervention profonde sur le tissu urbain avec destruction d'immeubles vétustes et reconstruction sur le même site d'immeubles de même fonction ou de fonctions différentes l'objectif de ces opérations est d'accorder des tissus avec les normes minimales d'hygiène ou de concrétiser la nouvelle conception de la ville.

2- LA RESTRUCTURATION: Consiste en une intervention sur les voiries et réseaux divers et en implantation de nouveaux équipements Elle peut comporter une destruction partielle d'îlots et une modification des caractéristiques d'un quartier par le transfert d'activités de toute nature et la désaffectation des bâtiments en vue d'une autre utilisation.

3- COEFFICIENT D'OCCUPATION DU SOL : « C.O.S. »

Le coefficient d'occupation du sol (**C.O.S**) est le rapport de la somme des surfaces hors œuvre des planchers à la surface de la parcelle. La surface hors œuvre des planchers est la somme des surfaces hors-œuvres de chaque plancher y compris les loggias, les terrasses couvertes, les buanderies ainsi que les caves et les niveaux de garages dont le tiers du volume est au-dessus du sol.

4- SERVITUDES : Les servitudes les plus courantes sont les suivantes :

- Bois et forêts.
- Dispositifs d'irrigation.
- Sites naturels.
- Servitudes et visibilité sur les voies publiques.
- Protection des emprises des futures routes.
- Servitudes relatives à l'établissement des lignes électriques.
- Canalisations d'eau et d'assainissement.
- Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques

II - DISPOSITIONS COMMUNES AUX DIFFERENTS SECTEURS

Article 1 : Aspect des constructions

Article 2 : Accès parkings Stationnement

Article 3 : Desserte par les réseaux

Article 4 : Emplacement réservés aux équipements

Article 5 : Préservation des espaces verts

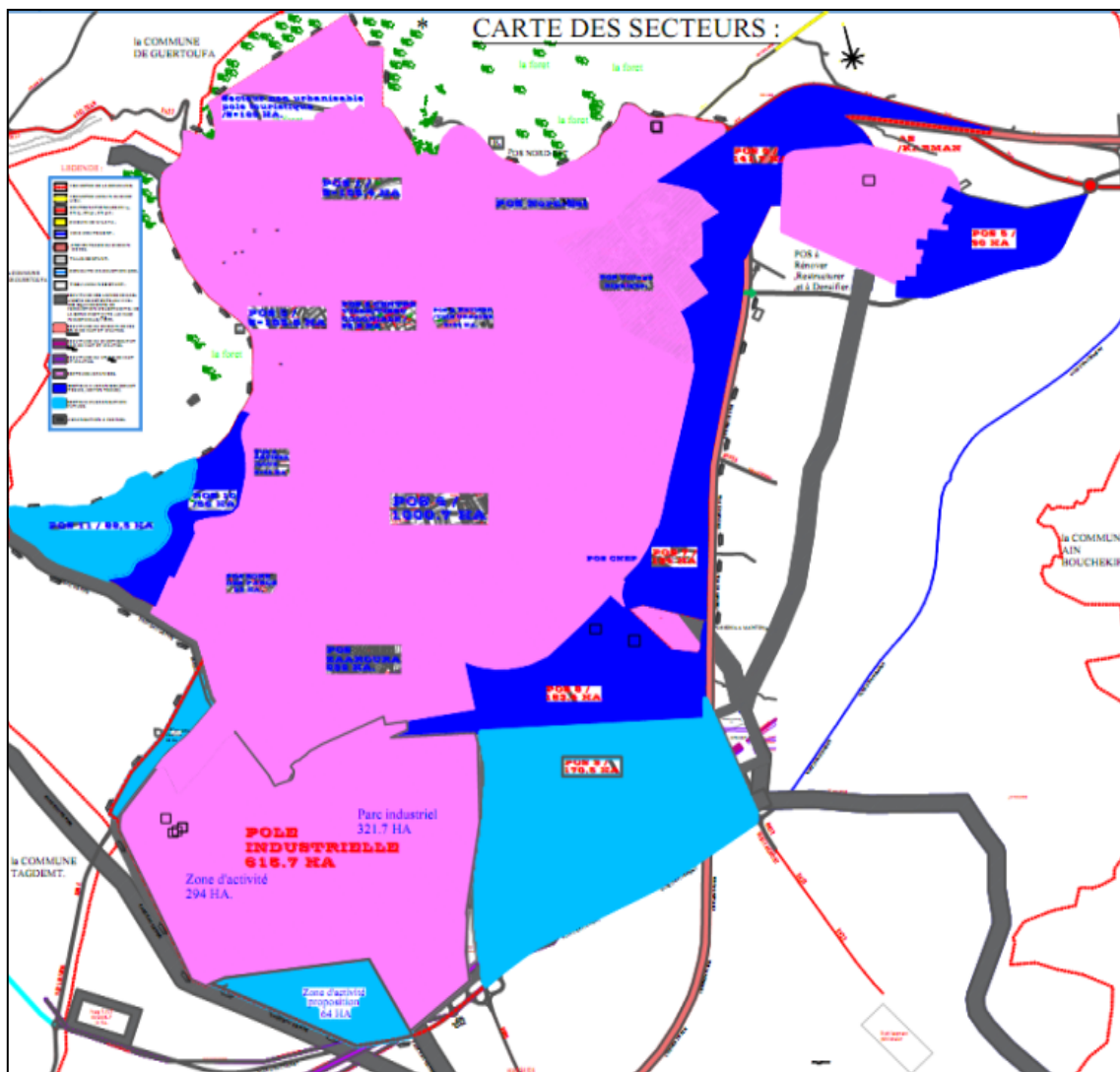
Article 6 : Aires de jeux

Article 7 : Plantation des espaces libres

Article 8 : Rejets Des Ordures Ménagers

Article 9: Dépôt et décharges publiques

III - REGLEMENTATION DANS L'ACL



-Le mauve désigne le secteur urbanisé (pos a maintenir , pos a réviser , pos a reglementer , pol industrielle).

-Le bleu foncé désigne le secteur a urbanisé (court/moyen terme).

-Le bleu clair désigne le secteur d'urbanisation futur(long terme).

-Le gris désigne les servitudes de ligne de gaz et pipe .

1- SECTEUR URBANISE :

Article 1 : Champs d'application :

Secteur urbanisé comprend : des pos à maintenir , des pos à réviser ,des pos à régler :

les pos à maintenir sont :

POS NORD-EST , POS VILLAGE HIPPIQUE , POS CNEP , POS SENIA , POS KARMAN , POS ZONE DES PARCS , POS ZAAROURA .

les pos à réviser sont :

POS VOIE URBAINE, POS LOUZ .

le pos à régler comprend :

POS 1 , POS 2 TISSU COLONIAL , POS 3 , POS 4.

Conclusion :

L'autorité d'urbanisme joue un rôle essentiel basé sur des concepts modernes qui se concentre sur la réalisation d'un ensemble d'objectifs de base d'importance dans la réalisation d'équilibre entre la planification et la réalité ,ces domaine se résumant en objectifs liés à la richesse disponible et d'autre liés au temps , on a le financement des plans d'urbanisme en collaboration avec les autorités compétentes , l'acquisitions de moyen scientifiques modernes pour effectuer des travaux de financement , contribuer à l'élaboration des programme et des plan financiers qui touche les domaines du développement urbain , la mise en œuvre de la législation règlementant les affaire d'urbanisme , élaborer des solution pour les plans structurels des ville et les utiliser pour étudier tout projet proposé à mettre en œuvre , adapter la méthode de planification régionale .

Ce chapitre présente une relation directe entre l'aménagement et les règlements avec le concept du décalage de la ville.

pos à maintenir		
N°	Pos	SUPERFICIE EN HA
1	pos Nord-Est	212,1
2	pos Village hippique	71,6
3	pos Cnep	22
4	pos Senia	18,2
5	As Karman	161,1
6	POS ZONE DES PARCS	83
7	POS ZAAROURA	232

1-1 Le pos du nord-est porte sur les objectifs future ;

- projeter l'habitat et les équipements nécessaires .
- à proximité de l'hôpital psychiatrique, densifier les poches vides
- réglementer l'existant et les équipements nécessaires

-les causes de notre choix du pos du nord est :

La cause du choix de cette zone a raison que cette dernière souffre de l'inadéquation des plans d'urbanisme et ce qui a été programmer dans le pos avec le réel , et par la suite je vais faire une comparaison avec ce qui existe et déduire les décalages existants .

2-L'analyse comparatif de la zone d'étude :

Notre analyse consiste à déduire le décalage entre ce qui était projetée et le réel, notre zone d'étude selon le thème aborder est la périphérie de la ville de Tiaret. d'après le POS du nord est la route damouni ou bien dite la route d'Alger accumule plusieurs équipements et services qui sont sur le plan d'occupation du sol existants et qui doivent être réel sur le terrain mais il sont toujours projetés tels que l'hyper marché, le complexe hôtelier, un CEM et une école une salle omnisports, une bibliothèque ainsi que deux tours d'affaire et une piscine c'est dernier sont toujours en attente et d'après ma visite personnelle au terrain la zone elle est vide.

Aussi à travers la comparaison de mon plan d'occupation du sol du nord est avec ce qui existe sur google earth on constate rapidement qu'il ya un décalage important entre la projection et l'application ce qui m'a mené a créer une carte de décalage du POS nord est.



Image 01 : d'infraction liée au non-achèvement des travaux (POS nord-est)



Image 02 : de décalage du POS du nord-est



Image 03 : de décalage et d'infraction d'achèvement du bâtiment

2-2 Les étapes de création de la carte de décalage :

Ces dernières étapes nous serviront à avoir un résultat technique fiable sans passer même au terrain et cette action nécessite des étapes consécutives :

1-on doit extraire le pos nord-est du PDAU (ce dernier est compresser sur le logiciel Autocad)

2-on doit convertir le fichier Autocad vers le fichier Arcgis

3-on fait le géo référencement de la carte du pos nord-est sur l' Arcgis

4-on crée une image à partir de Google earth qui porte le pos du nord-est

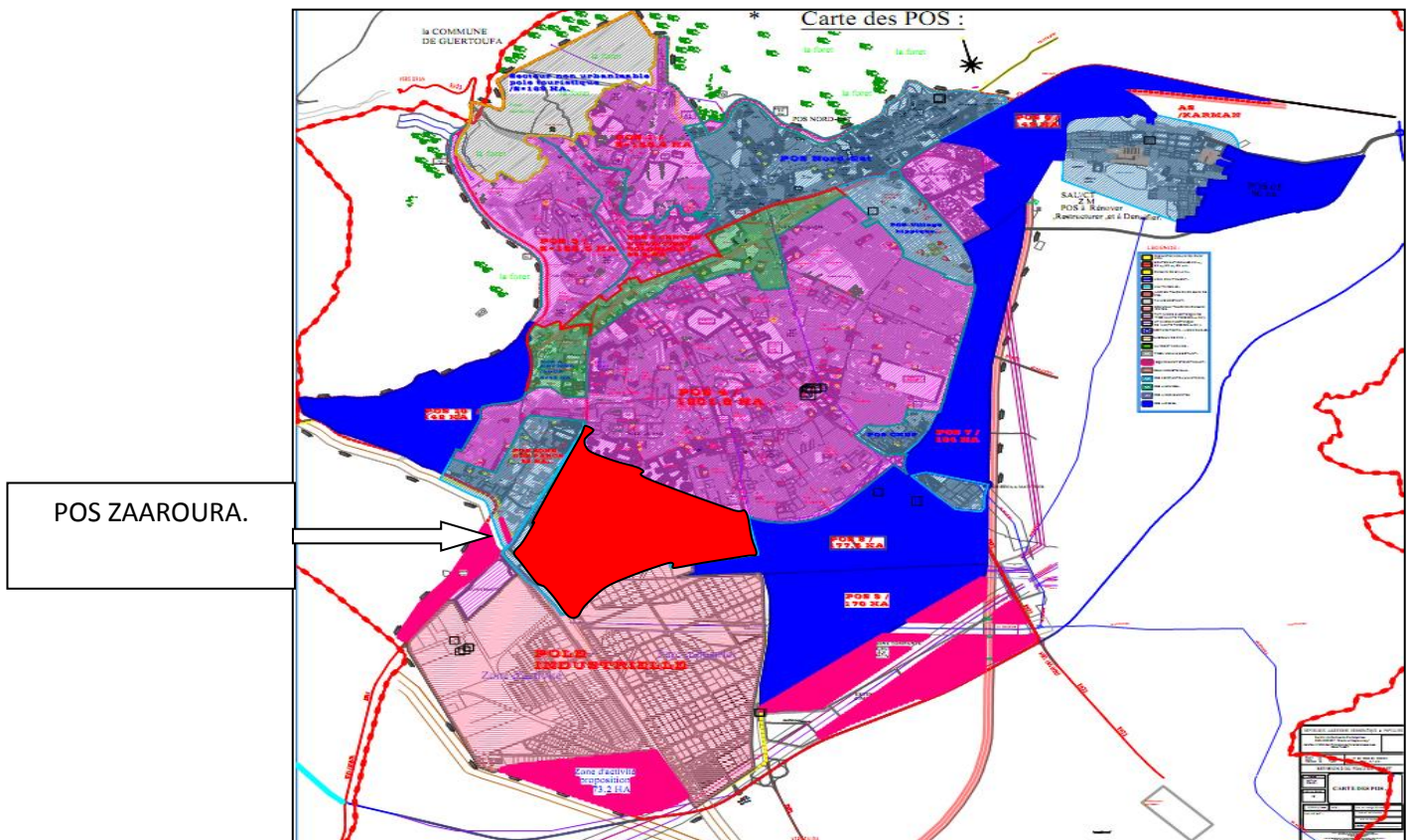
5-on dernier on fait le calage entre les eux image (pos nord-est et l'image de google earth)pour avoir la carte de décalage .



Image 04 : Image google earth du POS du nord-est .

3-L'interprétation des pos exemplaire :

Le pos n=07 pos de zaaroura qui porte sur des informations importante qui confirme le phénomène de décalage. Parmi ce qui est projetés et non appliquer un pont sec , un parc de détente , un aqua parc , un équipement hôtelier , un équipement sportif mixte , un équipement culturel , un programme de logement avec un équipement de détente et de loisir intégré , on remarque le même cas dans le pos du nord-est qui se répété au pos n=07 de zaaroura



La carte des POS : en particulier POS zaaoura en rouge.

ACL	Secteur à réglementer	Intitulé du POS	Superficie	Affectation Des sols	Temps de référence
POS	Secteur urbanisé	POS ZAAROURA	232 ha	Equipement +habitat	Court terme

Article 26 : Vocation et caractéristiques :

- le Pos ZAAROURA fait objet d'une étude de densification, de projection de l'habitat et des équipements.

Article 27 : Destination et objectifs :

Cette zone sera destinée à accueillir d'habitat et commerces intégrés , équipements collectifs .

Article 28 : Règles architecturales :

Seront interdits à l'intérieur du périmètre du pos tous les bâtiments à usage d'industrie ou d'activités présentant des nuisances ou d'occupation inadéquate des terrains (Parcs, hangars et dépôts, ...).

Le paysage urbain dans cette zone, obéira à des règles et orientations architecturales particulières Relatives a :

- La composition par Ilot.
- La continuité des façades.
- L'esthétique.
- La dynamique de la façade urbaine.
- L'insertion des grands axes doit être aménagée par des places, placettes ou squares.

Article 29 : Parking, Accès, Espaces Verts

Il devra être réservé et aménagé un parking pour les types de véhicules suivants: légers, lourds et voitures utilitaires, Chaque parcelle ne pourra avoir sur l'ensemble des voies qui la desservent qu'un maximum de deux accès, l'esthétique générale des clôtures et bâtiments devra être sauvegardé. Les espaces libres destinés à la détente des travailleurs aux heures de repos, ainsi dans les cités résidentiels devront être boisés.

Article 26 : Vocation et caractéristiques :

- le Pos ZAAROURA fait objet d'une étude de densification ,de projection de l'habitat et des équipements .

Article 27 : Destination et objectifs :

Cette zone sera destinée à accueillir d'habitat et commerces intégrés , équipements collectifs .

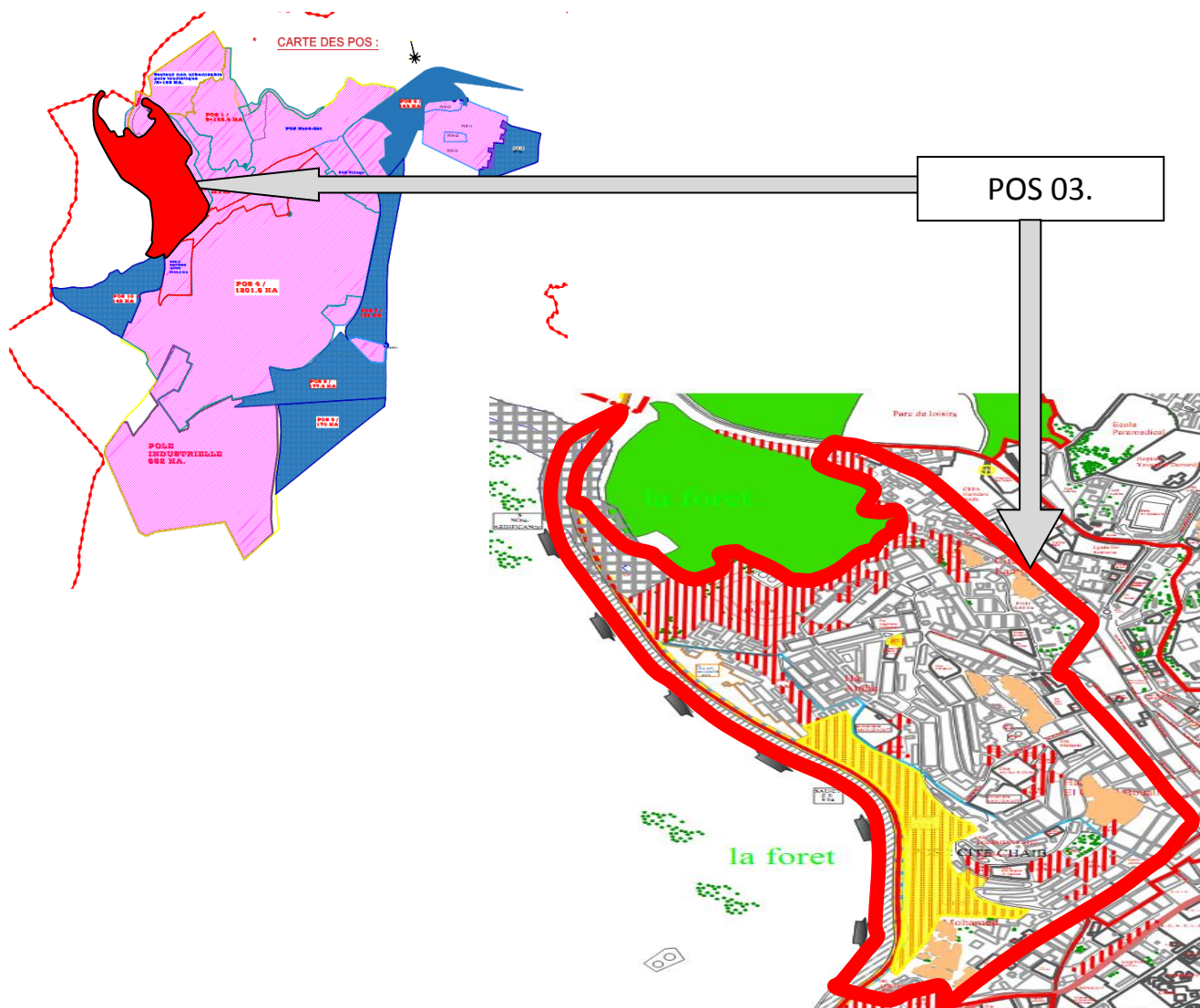
Article 28 : Règles architecturales :

Seront interdits à l'intérieur du périmètre du pos tous les bâtiments à usage d'industrie ou d'activités présentant des nuisances ou d'occupation inadéquate des terrains (Parcs, hangars et dépôts, ...).

-Le POS CENP ou bien POS n=03 ce dernier va nous montrer deux types de décalage différents au précédant on observe l'existence d'un logement de 480 habitant en projection mais en réalité le logement est d'une capacité de 218 , ce dernier est un décalage qui concerne la superficie qui va préciser le nombre de logements et d'habitant .

aussi on remarque l'existence d'une école dans la réalité mais initialement n'était pas mentionnée sur le plan , suite a un projet d'hôtel militaire en réalité c'est une zone vide ,

le contrôle technique existe en réalité mais sur le plan non



Article 39 : Vocation et caractéristiques :

- le Pos 3 fait l'objet d'étude de densification, de rénovation, de projection d'habitat promotionnel, d'habitat et des équipements avec une belle architecture afin et donner une nouvelle image à la ville de TIARET .

Article 40 : Destination et objectifs :

Cette zone sera destinée à accueillir des bâtiments polyfonctionnels (habitat collectifs avec services et commerces intégrés), équipements collectifs.

Article 41 : Règles architecturales :

Seront interdits à l'intérieur du périmètre du pos tous les bâtiments à usage d'industrie ou d'activités présentant des nuisances ou d'occupation inadéquate des terrains (Parcs, hangars et dépôts, ...).

Le paysage urbain dans cette zone, obéira à des règles et orientations architecturales particulières Relatives a :

- La composition par Ilot.
- La continuité des façades.
- L'esthétique.
- La dynamique de la façade urbaine.
- L'insertion des grands axes doit être aménagée par des places, placettes ou squares.

Article 42 : Parking, Accès, Espaces Verts

Il devra être réservé et aménagé un parking pour les types de véhicules suivants: légers, lourds et voitures utilitaires.

Chaque parcelle ne pourra avoir sur l'ensemble des voies qui la desservent qu'un maximum de deux accès, l'esthétique générale des clôtures et bâtiments devra être sauvegardé. Les espaces libres destinés à la détente des travailleurs aux heures de repos, ainsi dans les cités résidentiels devront être boisés.

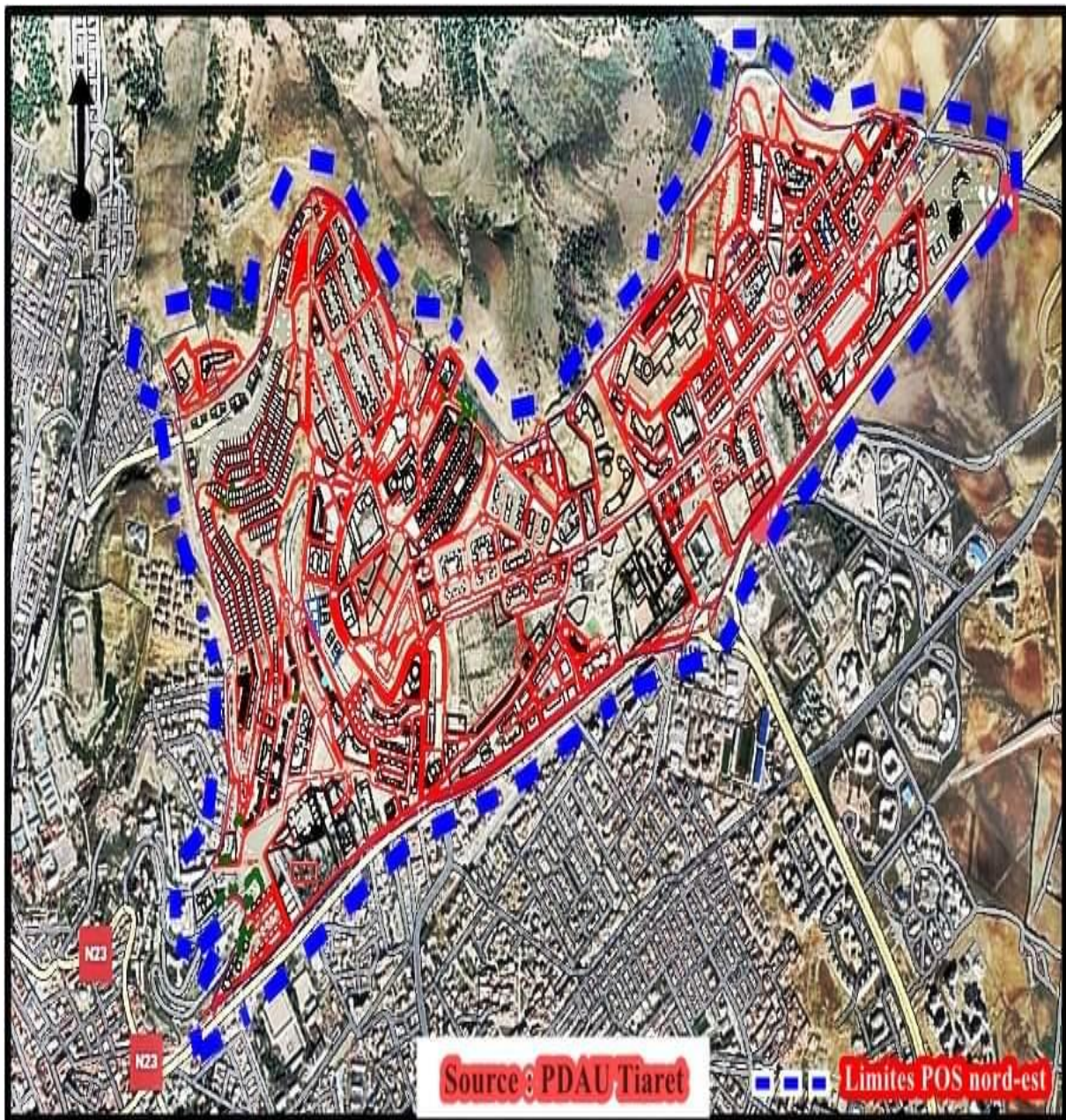
Remarque : les pos à maintenir selon le cadre de mon étude qui consiste déduire le décalage entre la ville projetée et la ville réelle sont : le pos du nord-est primordial le pos sur le quel mon mémoire est basé aussi que des pos exemplaire le pos cenp, le pos de zaaroura .

4-Les types de décalage :

- des projections non appliquer (le cas du pos nord-est et de zaaroura)
- des projections appliquer mais les normes de construction ne sont pas respecter (la superficie , le nombre d'étages , le nombre d'habitant ...)

5- les causes du décalage :

- les décisions politiques
- le privé soit un promoteur ou bien un citoyen
- les catastrophe naturels (la nature des sols)



La carte de décalage du POS nord-est de la ville de Tiaret

Confirmation d'hypothèse :

A travers l'étude comparative que nous avons menée pour suivre les plans avec la réalité, comme la comparaison des logements individuels et collectifs, les équipements, les voiries, les espaces verts et les aires de jeux et constater leur incompatibilité et ainsi l'hypothèse a été confirmée « nous voyons que la raison de l'incompatibilité des schémas de planification avec la réalité est due au manque de respect des personnes chargées du suivi et la réalisation du contenu des plans tout en les matérialisant sur le terrain. »

Conseil et proposition :

- Exporter les espaces vides autour des logements collectifs pour les équipements importants notamment les espaces verts.
- Utiliser les plantes persistantes, et répartir les espaces verts de manière équilibrée.
- Pavage de réfection des routes notamment dans la partie sud de la parcelle d'occupation du sol.
- Organiser le passage piéton en utilisant des couloirs traversant afin de ne pas pénétrer la route par le piéton.
- Attribuer des places de stationnement pour les voitures le long des routes pour le mouvement mécanique.
- Atteindre l'équilibre et l'équivalence entre le nombre de logements et d'équipements au sein du territoire.
- Travailler à une coordination et une organisation efficaces entre les différentes directions et groupes locaux et activer la concentration parmi eux qui ont un rôle dans l'amélioration des travaux et le respect de plans d'urbanisme.
- Engager les comités techniques étatiques et les faire respecter les outils de préparation et de reconstruction, afin que l'administration soit un modèle pour les citoyens dans le domaine du respect des contrôles et des dispositions.
- Mettre en place un organe de supervision pour suivre la mise en œuvre des outils de préparation et de reconstruction, POS et PDAU sur le terrain, afin d'éviter toute violation ou abus.
- Etablir des sanctions sévères pour les infractions qui résultent de l'inadéquation des plans d'urbanisme et de la réalité, ainsi que de l'achèvement incomplet des projets.
- Revoir et n'approuver les directives des différents régimes qu'après s'être assuré qu'elles peuvent être mises en œuvre sur le terrain.
- Attribuer aux bureaux d'étude le soin de constater la conformité de l'exécution des projets avec les plans et de les consigner dans les cahiers d'atelier.
- Former des comités de la part des maîtres d'ouvrages pour contrôler dans quelle mesure la réalisation des projets correspond à ce qui est prévu.

-Ne pas recevoir les projets qu'après avoir vérifié leur conformité avec ce qui a été réalisé et ce qui est prévu.

-Le suivi quotidien de la maîtrise d'ouvrage en présences des bureaux d'études et des représentants des maitres d'ouvrages.

-S'assurer que les emplacements des projets sont identifiés en présence de l'ingénieur topographe.

-Mise en place de plans d'occupation des sols avec la participation d'équipes multi spécialisés.

-Mise en avant des études et maîtrise d'ouvrage en associant les opérations de dédouanement a la signatures des dossiers de conformité dans la réalisation des projets urbain et architecturaux.

Conclusion :

Grace à l'analyse du plan d'occupation du sol qui relève du POS du nord-est on conclut que ce dernier souffre de nombreux problèmes notamment dans l'achèvement des opérations, tel que les préparations spéciales les routes, les espaces verts, les terrains de jeux et les logements individuels. Le manque d'intégration et de comptabilité entre la réalisation des logements et la réalisation des équipements qui est une chose nécessaire dans la vie quotidienne ainsi que pour la population notamment dans le domaine des services , les routes ne sont pas préparées et inachevées et elle servent d'artère pour n'importe qu'elle zone car elle la relie a son environnement voisin et rompt son isolement alors il n'y a pas de correspondance entre ce qui est prévu et ce qui est accompli sur le terrain . nous avons constaté un changement globale et holistique dans le positionnement et mène la forme de chacun des logements (individuels et collectifs, des équipements, des routes , des espaces verts et des terrain de jeux) cela indique l'absence de suivi des projets pendant le processus de mise en œuvre par les responsables concernés .

Conclusion générale :

Le thème a pour objectif d'expliquer le décalage et comment peut-on l'éviter et cette recherche a été adressé à l'expansion urbaine entre la planification et l'application , car ce thème est considéré comme l'un des problèmes importants et épineux car nos villes connaissent aujourd'hui une expansion urbaine rapide en raison de l'augmentation de la population , de la migration et de l'exode rurale vers le centre-ville ce qui a augmenter la demande de logements et les services publics nécessaire et cela a entrainé plusieurs conséquences qui ont affecté négativement la ville , tel que l'exploitation excessive de la zone , l'expansion aléatoire des villes et le déséquilibre des tissus urbaines mais le problème qui accompagne l'expansion urbain en particulier est le problème de l'inadéquation des plan urbain avec la réalité c'est-à-dire qu'il a une différence entre ce qui a était planifié et ce qui a été mise en œuvre , et la plus part des ville algériennes souffre de ce problème qui a son tour à créer une sorte de chaos urbain et un manque d'harmonie et d'équilibre au sein des villes .et il est nécessaire de détecter les cause du décalage et identifier son intensité dans la zone à étudier , ainsi qu'on doit savoir tout information sur la zone d'étude ,sa population , sa situation ...etc. et la perspectives de développement futur , et l'aménagement et règlement et relié entre toute ces informations de base pour atteindre a une analyse détaillée de la zone .

Notre étude intègre cette expansion urbaine entre la planification et la mise en œuvre du plan d'occupation du sol du nord-est de la ville de Tiaret ou nous avons étudié et analysé tous les aspects du quartier afin d'en identifier les caractéristiques et les avantages ainsi que les problèmes dont souffre ce schéma d'occupation du sol notamment dans le contexte d'expansion urbain entre la planification et la mise en œuvre , en comparant le projet mise en œuvre avec le schéma proposer en observant et en sachant dans quelle mesure il existe une différence entre eux et on observe que les cause principale dans ce cas c'est la négligence et la mauvaise gestion des responsable , c'est pour ça il faut fixer un plan de démarche correcte qui assure une nouveau départ et l'ensemble de recommandations et de suggestions atteint n'est qu'une tentative de notre part pour résoudre certains problèmes de zone d'étude .

Les références Bibliographique :

1 - Zhour Zouzou ,Mémoire Master en architecture et urbanisme spécialité ; urbanisation et gestion des ville année (2019-2020) ,Thème l'infraction des instruments d'urbanisme et leurs répercutions urbaines et socio-spatiales cas d'étude de la wilaya de Megarine Touggourt , Université de Biskra département de science de terre et de l'univers .

2 – Issi ben Hamada , Mémoire de doctorat sur l'infraction urbaine et ces conséquences sur le tissu urbain dans les agglomération urbaine de la wilaya de Constantine , Université de Constantine Frères Mentouri année 2018 , département de géographie et aménagement du territoire .

3 –Bouzghaya Baya , Revue des science humaines et sociales juin 2014 ,les plan d'urbanismes comme l'un des facteurs d'expansion de l'espace urbain pour parvenir à un développement durable le cas de la ville de Biskra ; Université kasdi Merbah , Ouargla .

4 - Chennah Asmaa , Mémoire de fin d'étude l'étalement urbain entre la projection et la réalité le cas de la ville de Raas El Wadi , spécialité gestion des villes ,Université Mohamed Boudiaf Msila , année 2016-2017 .

5- Centre Urbatia , Tiaret a lacadat , les données du PDAU et POS .

6- Mohamed Achir , Mémoire de Magister en Agronomie sur l'évaluation et modélisation de l'érosion hydrique ; étude comparative entre la région céréalière de Rahouia et la région steppique de Faidja – Wilaya de Tiaret , Université Ziane Achour Djelfa , Département Agronomie année 2006-2009 .

7 – Hélène Delpeyroux , Master 02 recherche 2010-2011 SHS « ville et territoire » ,sur le thème de la ville réelle à la ville rêvée , Université de Tours UMR citeres 6173 .

8– Mélissa Disdier , Mémoire de Master 2 en Aménagement et Urbanisme sur la pertinence de l'appel à manifestation d'interet revitalisation des centre-bourgs : d'un pilotage a distance a un contexte local , spécialité « habitats , politique de la ville et renouvellement urbain » , Faculté de droit et de science politique Aix Marseille Université.

9 - Bensid , Djamel-Eddine , Mémoire sur la croissance urbaine et les mutations récentes d'une ancienne bourgade le cas de Naama , Bensid Djamel-Eddine , sous la direction de Mr. Souiah Sid-Ahmed .S -71 p :8 carte ; 30 cm , Ingeniorat Urbain ;Université d'Oran Es-Senia 1991 .

10 – Maarouf , Yacine Mémoire sur l'Évaluation de l'urbanisation périphérique d'Oran essai d'expérimentation d'une observation de la croissance urbaine / Maarouf Yacine sous la direction de Mr. Souiah Sid Ahmed -91 p :6 carte 30 cm , Ingénierat urbain :Oran , Université d'Oran Es-Senia 1991.

11 – Hadjeb ,E O, Réaménagement d'un îlot urbain : avenue de la soummame Oran / Hadjeb , EO :sous la direction de Khalaidi -94 p 30 cm ,Ingénierat Urbain Architecture USTO 1992 ..

12 - Ebenezer Howard , Article , Les cités-jardin de demain .p21.

13 - Fouzia Bendraoua , Mémoire sur le décalage entre la ville projetée et la ville fabriquée : le cas de la ville d'Oran .

Les Livres :

1 - Attef Hamza Hussein , Urbanisme , style et scènes , Dar al – Kutub al – Qatari , 1991 .

2 - Ahmed Khaled Alem , Mohamed Ibrahim Qashwa : Lois d'urbanisme et organisation des bâtiments .

3 - Maouia Saidouni. Ouvrage d'Éléments d'introduction à l'urbanisme , Casbah éditions Algérie 2000 , p 12 ,13 .

4 - Pierre Pelligrino , Livre Le Sens de l'Espace , La dynamique urbaine / Editeur Economica.

5 - Denna Jones , Livre Tout sur L'Architecture panorama des styles, des courants et des chefs-d'œuvre , Editeur Flammarion , 579 p .

6– Jacqueline Boujoqarni géographie urbaine traduit par Halimi Abdelkader , Algérie .

Les rapports :

1 – Le rapport du plan directeur d'aménagement urbain 2019 de la wilaya de Tiaret Centre Urbatia .

2 – Le rapport du plan d'occupation du sol numéro 01 – 03 – 05 de la wilaya de Tiaret , Centre Urbatia .

La webographie :

1- <https://dspace.univ-msila.dz:8080/xmlui/handle/123456789/16246> consulter le 08-06-2022

2 – <https://www.asjp.cerist.dz/en/article/126755> consulter le 20-06-2022

3- https://digiurbs.blogspot.com/2012/12/pos_1.html?m=1 consulter le 10-08-2022

4- <https://www.camerecole.org/classes/1084-la-ville-et-l-expansion-urbaine.html> consulter le 10-08-2022

5- <https://www.inter-reseaux.org/ressource/lexpansion-urbaine-et-ses-consequences-sur-les-terres-cultivees-et-la-production-agricole/> consulter le 20-08-2022